

D 30496/1-2



Département de la HAUTE-SAVOIE

**Commune
d'HABERE-POCHE**



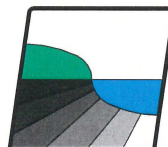
agence
de l'eau
rhône méditerranée & corse
2-4, allée de Lodz
69363 LYON Cedex 07

Tél. 04 72 71 26 00 - Fax 04 72 71 26 00

Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif

PROJET

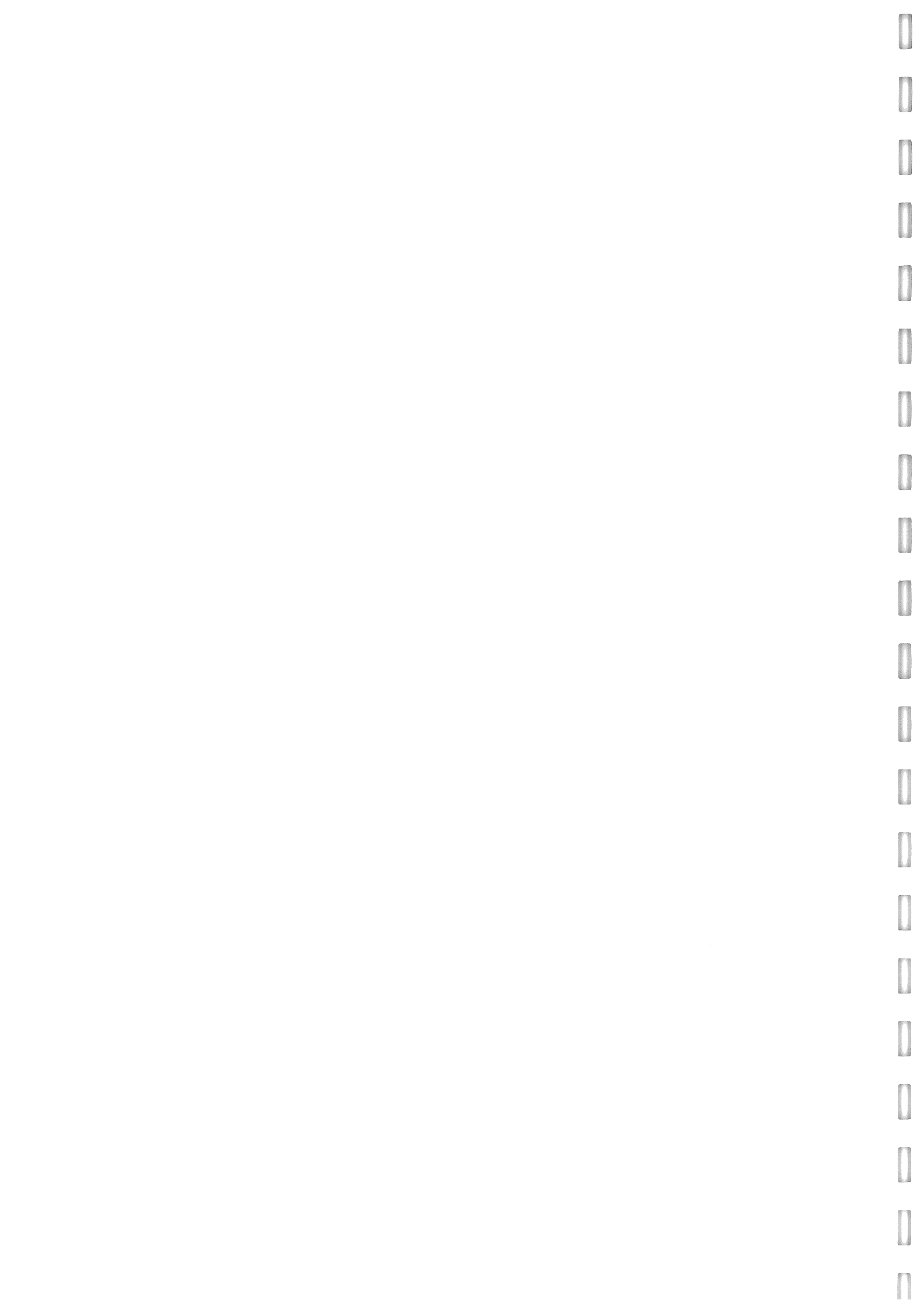
Février 2008



NICOT INGÉNIEURS CONSEILS

Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: nicot.ic@orange.fr

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT



Ce dossier constitue le projet de **Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif** de la commune d'Habère-Poche pour les dix ans à venir.

Ce dossier a été conçu suite à la réalisation de :

- l'étude des possibilités d'Assainissement Autonome (Carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome et diagnostic des installations d'assainissement autonome),
- l'étude des possibilités d'Assainissement Collectif et non Collectif.

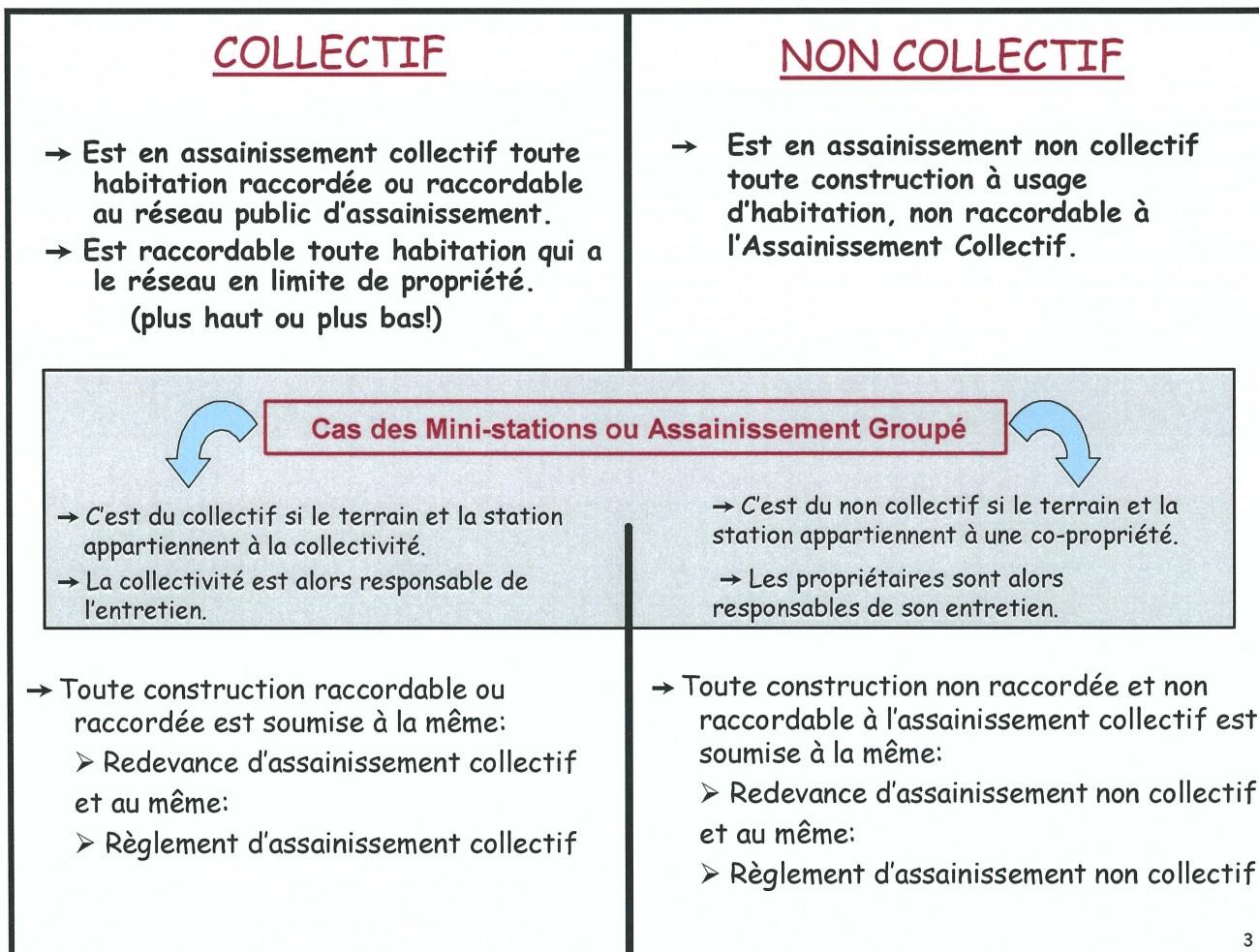
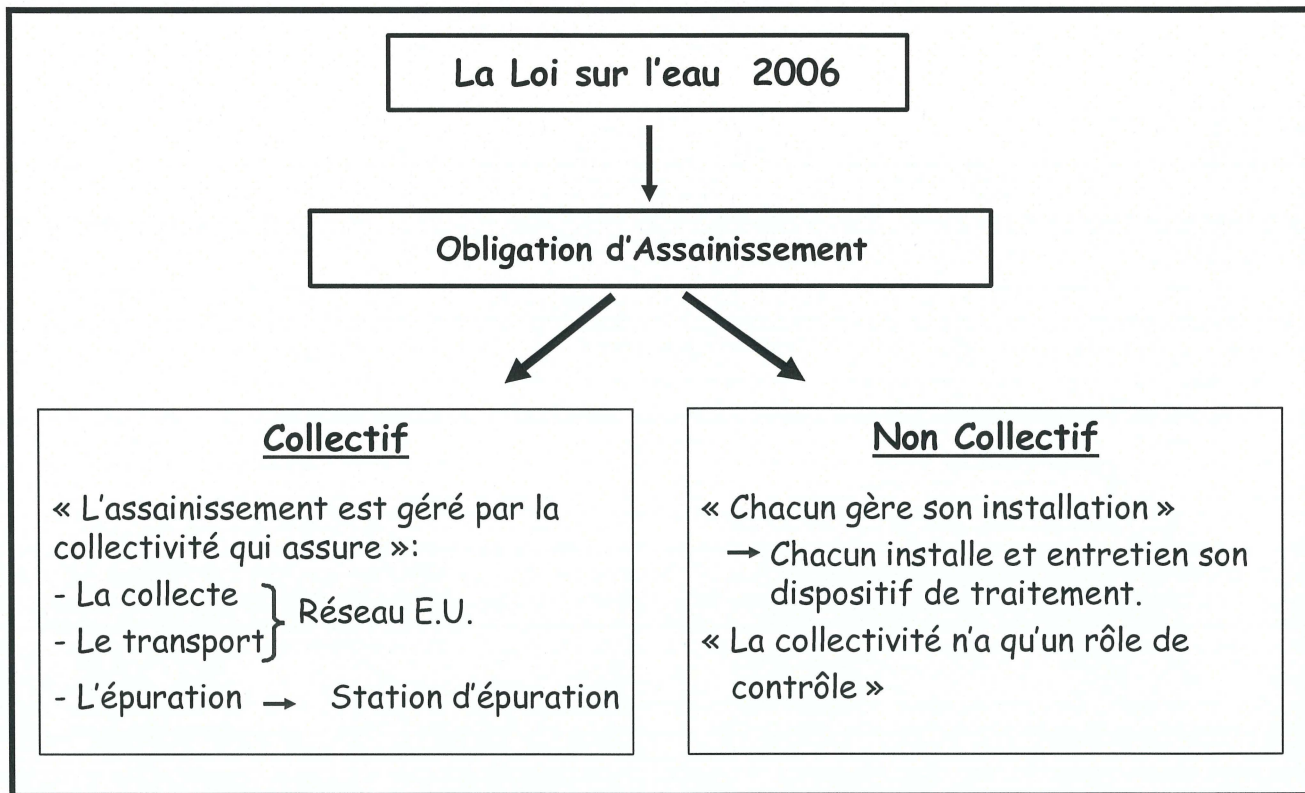
Le lecteur peut utilement se reporter à ces dossiers disponibles en mairie d'Habère-Poche pour prendre connaissance dans le détail des éléments techniques, environnementaux et économiques qui ont guidés les choix.

Sommaire:

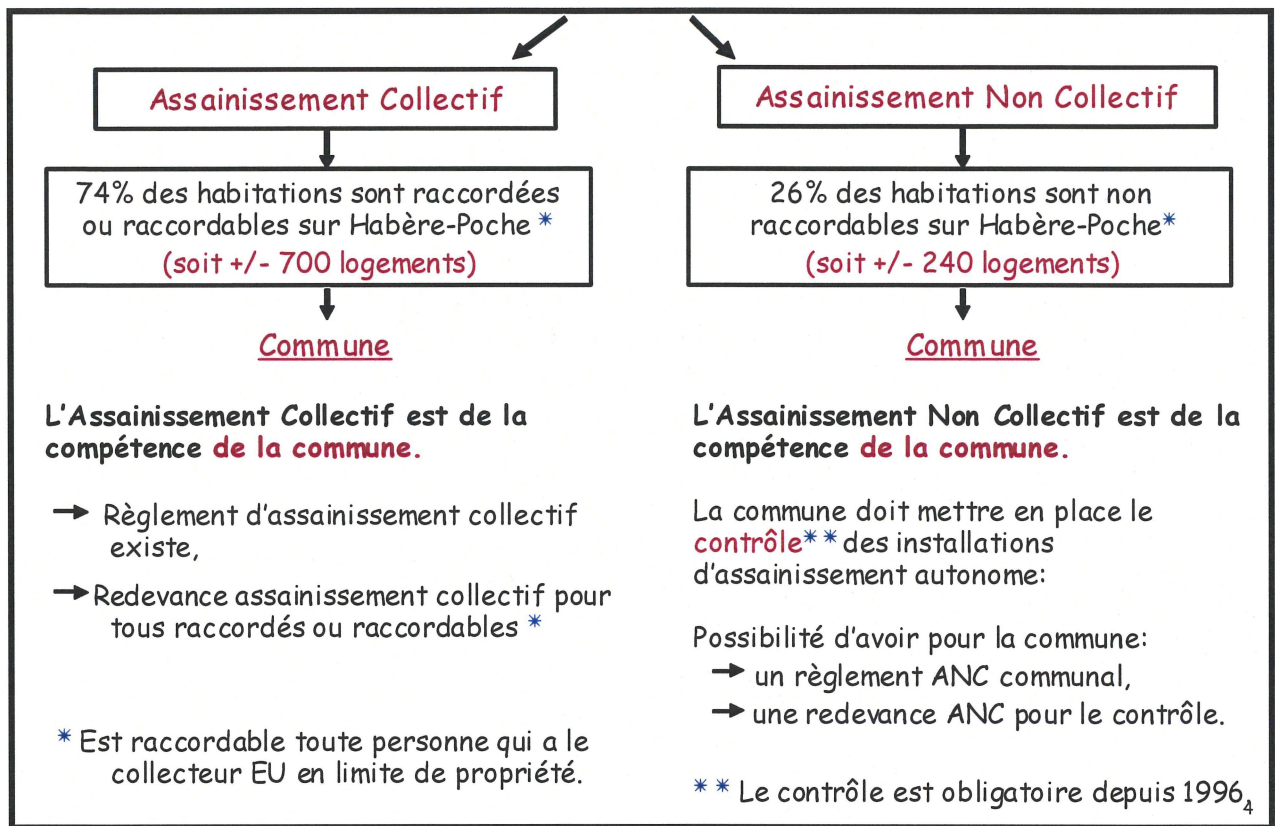
I - Préambule réglementaire	3
II - Résumé des contraintes.....	6
III- Proposition d'un zonage de l'assainissement	9
1 - Zones d'assainissement collectif existantes	10
2 - Zones d'assainissement collectif futur :.....	11
2.1. Justification des projets :.....	11
2.2. Présentation des projets d'assainissement collectif :	11
2.3. Proposition de réglementation de l'assainissement des zones d'assainissement collectif futur :	13
2.4. Détail des possibilités de rejet (en attente de l'assainissement collectif) :	15
3 - Zones d'assainissement non collectif à long terme avec possibilité de réhabilitation des installations d'assainissement autonome :	16
3.1. Justification des projets :.....	16
3.2. Détail des projets :	16
3.3. Proposition de réglementation de l'assainissement des zones d'assainissement Non Collectif :	17
1) Conditions générales :.....	17
2) Conditions générales d'implantation des dispositifs d'assainissement non collectif:.....	17
3) Choix de la filière selon l'aptitude des sols :.....	18
4) Possibilités de rejet selon l'aptitude des milieux :	19
3.4. Détail des possibilités de rejet :	20
3.5. Propositions pour le contrôle et l'amélioration de l'assainissement non collectif :.....	21
1) Mise en place du contrôle de l'assainissement non collectif :.....	21
2) Réalisation d'opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :	21
4 - Possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel :.....	22
IV - Simulations de financement	23
1 - Fichier des paramètres :.....	24
2 - Simulation de financement de l'assainissement collectif :	25
3 - Simulation de financement des réhabilitations des installations d'assainissement autonome :	49
4 - Estimation des frais et redevances :.....	58
4.1. Zones d'assainissement collectif:.....	58
4.2. Zones d'assainissement non collectif:	59
5 – Proposition d'un échéancier :	60
V - Présentation des Types d'assainissement préconisés.....	61
1 - Assainissement collectif :	62
Mode de branchement:	62
2 - Assainissement autonome :.....	63
Secteurs verts et verts 2 :.....	63
Secteurs orange:	65
Secteurs rouges:	67

I - Préambule réglementaire

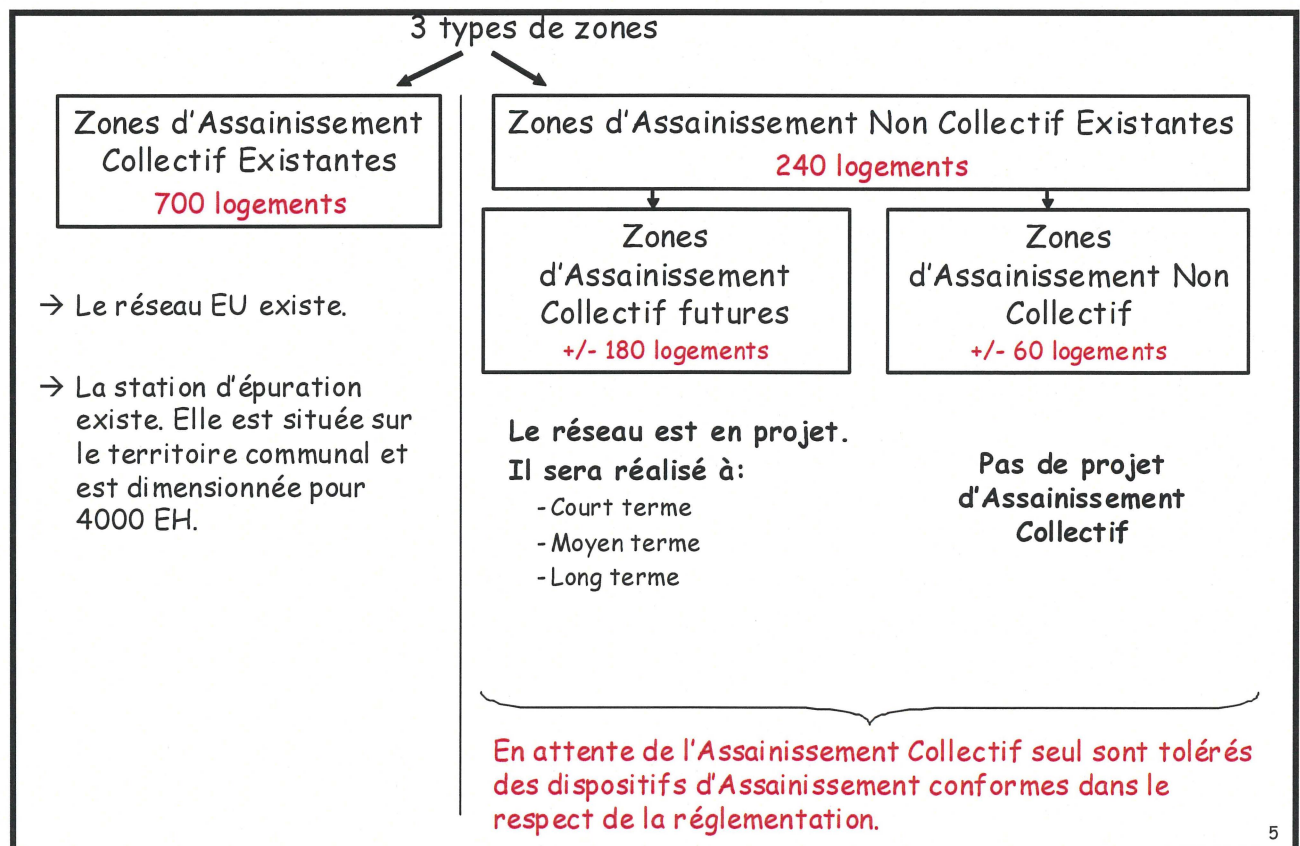
Le contexte réglementaire est celui de la loi sur l'eau de 2006 :



En termes d'assainissement, les compétences sont réparties de la manière suivante :



Le zonage d'assainissement Collectif / Non collectif est le suivant :



II - Résumé des contraintes

Le projet de zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif proposé a été conçu sur la base d'éléments techniques, environnementaux et urbanistiques. Nous nous sommes également imposés tout au long de la démarche de vérifier le réalisme financier de nos propositions.

Les principales contraintes que nous avons essayé d'intégrer sont les suivantes :

1) La préservation des captages et points d'eau :

Quatre captages alimentent la commune d'HABERE POCHE :

- Le captage de Ramble,
- Le captage des Granges Mamets,
- Le captage des Arces, ressource principale,
- Le captage des Granges.

Les périmètres de protection sont établis sur tous les captages. Certaines procédures de DUP sont à faire.

L'urbanisation de la commune ne menace en rien la qualité des eaux de ces captages, exception faite au niveau du captage des Arces, où quelques habitations existantes sont incluses dans le périmètre de protection rapproché de cette zone de captage.

Il est préférable de ne pas étendre les zones habitées à l'intérieur de ces périmètres de protection et d'éviter toute infiltration d'eau usée.

2) Les possibilités d'assainissement autonome :

La carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome a été réalisée sur l'ensemble du territoire communal en mai 2007. Cette étude a permis de déterminer les possibilités d'infiltration des eaux septiques et pluviales. Les possibilités d'infiltration sont plutôt moyennes sur l'ensemble de la commune.

3) Le respect des possibilités de rejet :

Dans tous les secteurs où les possibilités d'infiltration des eaux usées sont limitées, les possibilités de rejet après filtration sur sable ont été évaluées.

Les estimations de débits d'étiage sont issues du dossier de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome et ont été effectuées durant les mois d'hiver 2006.

Dans l'ensemble des cours d'eau de la commune, les possibilités de rejet plutôt sont limitées exceptées pour la Menoge et le ruisseau de Poche.

4) La prise en compte de la gestion des eaux pluviales :

Le réseau hydrographique a été levé dans tous les secteurs en assainissement non collectif.

L'urbanisation de la commune de Habère-Poche ne générant pas de problème majeur lié à l'évacuation des Eaux Pluviales, il a simplement été conseillé :

- De préserver les fossés existants plutôt que de les canaliser.
- D'inciter à la mise en place de dispositif de rétention et/ou d'infiltration à l'échelle de chaque projet.

5) La prise en compte des risques naturels :

Le document de Carte d'aptitude des sols déconseille l'infiltration localement, là où celle-ci pourrait générer des glissements de terrain.

6) La prise en compte des perspectives d'évolution de l'urbanisation :

Cette perspective a été prise en compte à l'horizon 2018 en concertation avec le conseil municipal.

7) Le réalisme financier :

Pour chaque projet d'assainissement une simulation de financement a été réalisée jusqu'au calcul de l'incidence sur les redevances d'assainissement.

8) Le respect du cadre réglementaire :

Il va sans dire que cette démarche s'inscrit dans le respect du cahier des charges de l'agence de l'eau RMC, du Conseil Général de Haute-Savoie et de la Mission Inter Service de l'eau.

Toutes les propositions techniques et financières s'inscrivent dans le droit fil de la loi sur l'eau de 2006.

III - Proposition d'un zonage de l'assainissement

Le lecteur peut utilement se reporter à la carte "**Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif - Projet** » de la commune.
(Sur cette carte, les appellations correspondent à celles du cadastre et ne correspondent pas toujours à l'usage courant).

1 - Zones d'assainissement collectif existantes

❖ Compétences :

La compétence de l'assainissement collectif / non collectif est communale.

❖ Détail de la zone :

Il existe une zone d'assainissement collectif couvrant une partie de la commune. Elle dessert Le Chef-Lieu, Chez le Magnin, Les Lavouets, Les Granges, Les Mouilles, Chez Perroux, Chez Berthet, Reculfou, Chez Nicoud, Argence....

Un réseau d'assainissement existe dans cette zone. *(Se reporter au plan pour voir son extension).*

Les habitations situées dans cette zone sont raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement qui transite vers la STEP implantée en contrebas de Chez Josse.

⇒ **Au total, 700 logements sont raccordés (ou raccordables) sur la commune.**

❖ Incidence sur l'urbanisation :

Dans ces zones, l'assainissement n'est pas un facteur limitant pour l'urbanisation (sous réserve des capacités de traitement de la STEP).

❖ Projet pour l'amélioration des réseaux et de la STEP:

- **Réseaux :** Les réseaux sont en bon état, toute fois il est prudent de prévoir un budget minimum pour permettre diverses modifications ou extensions. Le budget a été estimé à la reprise de 15 % du linéaire existant soit un coût estimé à 1 171 923 € H.T.
- **Station :** La STEP de la commune a une capacité nominale de **4 000 EH**.
 - Elle reçoit aujourd'hui +/- 2 500 EH (700 abonnés assainissement collectif). Le POS de la commune permet un développement de l'urbanisation dans les zones en assainissement collectif existant, soit +/- 150 logements supplémentaires (450 EH).
 - Les travaux d'assainissement collectif futur envisagés par la commune permettront :
 - ⇒ Le raccordement de +/- 180 logements existants soit +/- 540 EH,
 - ⇒ Le raccordement de +/- 88 logements futurs soit +/- 264 EH,

Suivant le développement de l'urbanisation de la commune et lorsque tous les travaux envisagés seront réalisés, il conviendra de réfléchir au devenir de la STEP.

❖ Proposition de réglementation des zones d'Assainissement Collectif existantes :

- ↻ Toutes les habitations existantes doivent être raccordées au réseau collectif d'assainissement.
- ↻ Toute construction nouvelle doit être raccordée au réseau collectif d'assainissement.
- ↻ L'assainissement autonome ne peut être toléré que sur dérogation du Maire de la commune pour des cas particuliers techniquement ou financièrement "difficilement raccordables".
- ↻ Le règlement d'Assainissement Collectif est communal.
- ↻ Les frais et redevances liés à la tarification de l'Assainissement Collectif sont dus par les usagers à la commune.

2 - Zones d'assainissement collectif futur :

Ces zones sont considérées en Assainissement Non Collectif tant que l'Assainissement Collectif n'est pas arrivé.

2.1. Justification des projets :

Les zones suivantes ont été classées en assainissement collectif futur :

- Soit parce que la configuration du bâti faisait que la réhabilitation des installations d'assainissement autonome n'est plus envisageable par manque de place (habitat trop resserré).
- Soit parce que face à l'importance du nombre d'installations qu'il fallait reprendre, il a semblé plus judicieux de créer un réseau de collecte et de le raccorder à une station d'épuration.
- Soit parce que l'aptitude des sols et les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises limitant les possibilités de développement en ANC.
- Soit parce que le réseau d'eaux usées existant est situé à proximité.

Seuls les projets finançables objectivement par la commune ont été retenus.

⇒ **Les projets d'assainissement collectif futur permettraient le raccordement de 176 logements existants et +/- 88 futurs.**

2.2. Présentation des projets d'assainissement collectif :

Les projets suivants ont été retenus :

➤ Assainissement collectif à court terme (0 à 5 ans) :

⇒ Chez le Moine, Sur Cherinthe :

- Création d'un réseau d'eaux usées.
- Mise en place de 2 postes de refoulement.
- Raccordement au réseau existant du Chef-Lieu.

⇒ Ramble :

- Création d'un réseau d'eaux usées.
- Raccordement au réseau existant de Chez Chardet.

⇒ **La Covasserie :**

- Création d'un réseau d'eaux usées.
- Raccordement aux réseaux existant de Chez Berthet.

⇒ **Chez Jordan :**

- Création d'un réseau d'eaux usées.
- Raccordement aux réseaux existant des Mouilles.

➤ **Assainissement collectif à moyen terme (5 à 10 ans) :**

⇒ **Le Vernay Sud, Mas Pele :**

- Création d'un réseau d'eaux usées.
- Raccordement aux réseaux futurs de la Covasserie.

⇒ **Les Grands Champs :**

- Création d'un réseau d'eaux usées.
- Raccordement aux réseaux futurs du Vernay Sud, Mas Pele.

⇒ **Doucy Sud, Le Vernay Nord :**

- Création d'un réseau d'eaux usées.
- Raccordement aux réseaux futurs du Vernay Sud, Mas Pele.

➤ **Assainissement collectif à long terme (au-delà de 10 ans) :**

⇒ **Les Chaumieux :**

- Création d'un réseau d'eaux usées.
- Raccordement aux réseaux futurs du Vernay Sud, Mas Pele.

⇒ **Doucy Nord :**

- Création d'un réseau d'eaux usées.
- Raccordement aux réseaux futurs des Chaumieux.

⇒ **Chez Paccot :**

- Création d'un réseau d'eaux usées.
- Mise en place d'un poste de refoulement.
- Raccordement aux réseaux existants d'Argence.

⇒ **La Côte :**

- Création d'un réseau d'eaux usées.
- Raccordement aux réseaux existant de Chez Berthet.

⇒ **Chez Ducrot :**

- Création d'un réseau d'eaux usées.
- Raccordement aux réseaux existant de Chez Chardet.

Se reporter au plan « Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif - Projet » pour voir les zones concernées.

2.3. Proposition de réglementation de l'assainissement des zones d'assainissement collectif futur :

Dans les zones classées en assainissement collectif futur, il est de l'intérêt de la commune de limiter autant que possible l'ouverture à l'urbanisation avant l'arrivée de l'assainissement collectif.

- En attente de l'assainissement collectif :

- La mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif existants ne sera pas imposée pour les habitations situées dans les zones en assainissement collectif futur à Court Terme.
- Toute habitation existante doit disposer d'un assainissement autonome fonctionnel.
- Toute construction nouvelle (sous réserve des possibilités de rejet, voir ci-dessous et § 4) doit mettre en place :
 - un dispositif d'Assainissement Non Collectif conforme à la réglementation,
 - une canalisation Eaux Usées en attente, en prévision de son raccordement au réseau collectif.
- Toute extension ou réhabilitation avec Permis de Construire d'une habitation existante implique :
 - la mise aux normes de son dispositif d'Assainissement Non Collectif,
 - la mise en place en attente d'une canalisation Eaux Usées en prévision de son raccordement au réseau collectif.
- La Carte d'Aptitude des Sols à l'Assainissement Autonome indique pour chaque secteur la filière d'assainissement autonome à mettre en œuvre en attente de l'assainissement collectif.
- Les notices techniques de la C.A.S.A.A. fixent le cahier des charges à respecter pour leur réalisation.
- Le contrôle de la réalisation des ouvrages d'assainissement autonome se fera sur les bases des notices techniques.

Remarque :

- ❖ *Lors de l'instruction de tout projet d'assainissement non collectif, le SPANC de la commune a le droit de demander au pétitionnaire **une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé.** En cas de doute avéré sur les propositions techniques faites par le pétitionnaire, ou, si le pétitionnaire souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée sur la carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.*

Zones Vertes : **Terrains perméables**, propices à l'infiltration des eaux usées.

- L'assainissement n'est pas un facteur limitant.
- Assainissement non collectif conseillé par Fosse septique toutes eaux - Epandage.

Zones Vertes 2: **Terrains moyennement perméables**, forte probabilité de pouvoir infiltrer.

- Assainissement non collectif conseillé par Fosse septique toutes eaux - Epandage.

Zones Oranges: Terrains moyennement perméables, faible probabilité de pouvoir infiltrer.

- Assainissement non collectif conseillé par Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé – rejet dans le milieu hydraulique superficiel via un collecteur EP existant ou à créer.

- Pour les parcelles bâties (habitations existantes) : en cas d'impossibilité technique de réaliser un dispositif complet, un dispositif adapté pourra être toléré (en accord avec le service de contrôle). Dans ce cas la capacité habitable ne pourra être augmentée.
- Pour les parcelles non bâties : en cas d'impossibilité technique de réaliser un dispositif complet, le Permis de Construire doit être refusé.

Zones Rouges: Terrains sensibles et/ou présentant un risque de déstabilisation
Infiltration impossible

- Assainissement non collectif conseillé par Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé étanche – rejet dans le milieu hydraulique superficiel via un collecteur EP existant ou à créer.

- Pour les parcelles bâties (habitations existantes) : en cas d'impossibilité technique de réaliser un dispositif complet, un dispositif adapté pourra être toléré (en accord avec le service de contrôle). Dans ce cas la capacité habitable ne pourra être augmentée.
- Pour les parcelles non bâties : en cas d'impossibilité technique de réaliser un dispositif complet, le Permis de Construire doit être refusé.

- Quand le réseau collectif sera mis en service :

- ⇒ Toutes les habitations existantes disposeront de deux ans (à compter de la date de mise en service du réseau collectif) pour se raccorder.
- ⇒ Toutes les habitations futures auront l'obligation de se raccorder.

2.4. Détail des possibilités de rejet (en attente de l'assainissement collectif) :

❖ Zones vertes et vertes 2:

Dans les zones vertes et vertes2, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Quelques parcelles habitées et isolées sont concernées.

❖ Zones oranges et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones oranges et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Chez Ducrot, Ramble, Les Chaumieux, Chez Paccot :**
⇒ Le ruisseau de La Menoge offre de bonnes possibilités de rejet (feu vert).
- **Mas Pele, La Covasserie, La Côte :**
⇒ Le ruisseau de La Menoge offre de bonnes possibilités de rejet (feu vert).
- **Chez le Moine, Sur Cherinthe:**
⇒ Le ruisseau de Poche offre de bonnes possibilités de rejet (feu vert).

❖ Zones oranges et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones oranges et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques. Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné.

❖ Zones oranges et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones oranges et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Doucy, Le Vernay, Les Grands Champs :**
⇒ Eviter les rejets directs (sans traitement préalable) dans un ruisseau déjà saturé (feu rouge) : Ruisseau des Arces.
- **Chez Jordan :**
⇒ Eviter les rejets directs (sans traitement préalable) dans un ruisseau déjà saturé (feu rouge) : Ruisseau des Mouilles.

3 - Zones d'assainissement non collectif à long terme avec possibilité de réhabilitation des installations d'assainissement autonome :

3.1. Justification des projets :

Sur le reste de la commune :

- **Soit :**
 - ⇒ La réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome est possible.
 - ⇒ L'habitat est peu dense et relativement mité.
- **Soit** les projets d'assainissement collectif ne semblent pas prioritaires :
 - ⇒ Ces zones demeurent pour l'instant en assainissement non collectif (ce qui ne veut pas dire qu'elles ne pourront pas être raccordées dans un futur éloigné).
 - ⇒ Aucun projet d'assainissement collectif n'est retenu à l'échelle du document d'urbanisme.

⇒ +/- 60 logements sont concernés et resteront en assainissement non collectif.

Les hameaux concernés sont les suivants :

- Col de cou,
- Les Ronzes,
- Les Arces,
- Granges Collets, Chez Perroux,
- Granges Meynant,
- Chez le Moine, Sur Cherinthe,
- Secteurs isolés...

3.2. Détail des projets :

Dans ces secteurs, l'assainissement Non Collectif pourrait être réalisé dans des conditions satisfaisantes. Cela nécessiterait 3 actions distinctes :

- ① Réhabiliter les dispositifs d'Assainissement Non Collectif,
- ② Compléter divers réseaux E.P.,
- ③ Réaliser, là où le milieu l'exige, un traitement tertiaire.

3.3. Proposition de réglementation de l'assainissement des zones d'assainissement Non Collectif :

1) Conditions générales :

- Toutes les habitations existantes doivent disposer d'un dispositif d'assainissement non collectif fonctionnel, conforme à la réglementation.
- La mise en conformité des installations existantes est obligatoire.
- Toute construction nouvelle doit mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif conforme à la réglementation.
- Toute extension ou réhabilitation avec Permis de Construire d'une habitation existante implique la mise aux normes de son dispositif d'assainissement non collectif.
- La **Carte d'Aptitude des Sols à l'Assainissement Autonome** indique pour chaque secteur la filière d'assainissement non collectif à mettre en œuvre.
- Les notices techniques de la **C.A.S.A.A** fixent le cahier des charges à respecter pour leur réalisation.
- Le contrôle de la réalisation des ouvrages d'assainissement non collectif se fera sur les bases des notices techniques.
- L'absence de solution technique complète ou l'absence de possibilité de rejet sera un motif de refus de Permis de Construire.

2) Conditions générales d'implantation des dispositifs d'assainissement non collectif:

- **Pour toute nouvelle construction :** (sur toute parcelle vierge classée constructible au document d'urbanisme)

La totalité du dispositif d'assainissement non collectif (fosse septique, filtre à sable, dispositif d'infiltration dans les sols) **doit être implanté à l'intérieur de la superficie constructible**, dans le respect des normes et règlements en vigueur. (Celui-ci ne peut être implanté sur des parcelles dites naturelles, agricoles ou non constructibles).

→ **En cas d'espace insuffisant, le permis de construire doit être refusé.**

→ **Surface minimum requise :**

*Choisir l'une
ou l'autre des
possibilités*

- Pour être constructible en ANC, une parcelle doit être suffisamment grande pour permettre l'implantation de tous les dispositifs d'assainissement nécessaires pour réaliser une filière respectant la réglementation dans le respect notamment des :
 - Reculs imposés (3 mètres des limites),
 - Règles techniques d'implantation (mise en place interdite sous les accès, les parkings,...)
- **La surface minimum peut être Imposée à :**
 - **1 000 m² pour les parcelles oranges,**
 - **1 500 m² pour toutes les autres parcelles.**

- **Pour toute habitation existante :** (quelque soit le classement au document d'urbanisme)
La mise aux normes du dispositif d'assainissement non collectif est tolérée sur n'importe quelle parcelle, quelque soit son classement au document d'urbanisme (mis à part périmètre de protection, emplacement réservé ou classement spécifique qui empêche la réalisation technique de celle-ci) dans le respect des normes et règlement en vigueur.

→ **L'impossibilité technique de réaliser un dispositif réglementaire peut motiver le refus de changement de destination d'anciens bâtiments (corps de ferme).**

3) Choix de la filière selon l'aptitude des sols :

Zones Vertes : Terrains perméables, propices à l'infiltration des eaux usées.

- L'assainissement n'est pas un facteur limitant.
- Assainissement non collectif conseillé par Fosse septique toutes eaux - Epandage.

Zones Vertes 2: Terrains moyennement perméables, forte probabilité de pouvoir infiltrer.

- Assainissement non collectif conseillé par Fosse septique toutes eaux - Epandage.

Zones Oranges: Terrains moyennement perméables, faible probabilité de pouvoir infiltrer.

- Assainissement non collectif conseillé par Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé – rejet dans le milieu hydraulique superficiel via un collecteur EP existant ou à créer.

- Pour les parcelles bâties (habitations existantes) : en cas d'impossibilité technique de réaliser un dispositif complet, un dispositif adapté pourra être toléré (en accord avec le service de contrôle). Dans ce cas la capacité habitable ne pourra être augmentée.
- Pour les parcelles non bâties : en cas d'impossibilité technique de réaliser un dispositif complet, le Permis de Construire doit être refusé.

Zones Rouges: Terrains sensibles et/ou présentant un risque de déstabilisation
Infiltration impossible

- Assainissement non collectif conseillé par Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé étanche – rejet dans le milieu hydraulique superficiel via un collecteur EP existant ou à créer.

- Pour les parcelles bâties (habitations existantes) : en cas d'impossibilité technique de réaliser un dispositif complet, un dispositif adapté pourra être toléré (en accord avec le service de contrôle). Dans ce cas la capacité habitable ne pourra être augmentée.
- Pour les parcelles non bâties : en cas d'impossibilité technique de réaliser un dispositif complet, le Permis de Construire doit être refusé.

Remarque :

- ❖ *Lors de l'instruction de tout projet d'assainissement non collectif, le SPANC de la commune a le droit de demander au pétitionnaire **une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé**. En cas de doute avéré sur les propositions techniques faites par le pétitionnaire, ou, si le pétitionnaire souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée sur la carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.*

4) Possibilités de rejet selon l'aptitude des milieux :

- Pour les habitations existantes : les possibilités de rejet sont tolérées pour les habitations existantes dans la limite du logement existant.

- Pour les constructions neuves ou toute création de nouveaux logements :
 - Zones classées constructibles au document d'urbanisme : le rejet est considéré comme acquis pour les parcelles classées constructibles.
*** * * * Remarque importante * * * *** : il conviendra que les zones classées constructibles au futur PLU (en Assainissement Non Collectif) soient très peu nombreuses du fait des possibilités de rejet limitées dans les cours d'eau.

 - Zones classées non constructibles au document d'urbanisme
 - Les nouveaux rejets seront limités au changement de destination des bâtiments existants.

- La création des collecteurs nécessaires à l'évacuation des effluents des dispositifs d'assainissement autonome reste à la charge de chaque pétitionnaire.

3.4. Détail des possibilités de rejet :

❖ Zones vertes et vertes 2:

Dans les zones vertes et vertes 2, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les hameaux concernés sont les suivants :

- **La plupart des habitations isolées sont concernées.**

❖ Zones oranges et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones oranges et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant, dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les hameaux concernés sont les suivants :

- **Chez Le Moine :**
⇒ Le ruisseau de La Menoge offre de bonnes possibilités de rejets (feu vert).

❖ Zones oranges et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones oranges et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de Zones de Traitement Tertiaire pour diminuer l'impact des rejets septiques sur le milieu naturel.

En attente, il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun hameau n'est concerné.

❖ Zones oranges et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones oranges et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation est conditionnée par l'amélioration des conditions d'assainissement :

- Soit par la création d'un réseau EU,
- Soit par l'extension des réseaux EP et la création de Zones de Traitement Tertiaire pour diminuer l'impact des rejets septiques sur le milieu naturel.

En attente, il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les hameaux concernés sont les suivants :

- **Les Arces d'en haut, Les Arces d'en Bas :**
⇒ Éviter les rejets directs (sans traitement préalable) dans un ruisseau déjà saturé (feu rouge) : Ruisseau des Arces.

3.5. Propositions pour le contrôle et l'amélioration de l'assainissement non collectif :

1) Mise en place du contrôle de l'assainissement non collectif :

Pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif les opérations suivantes sont conseillées :

- Contrôler la réalisation des nouvelles installations d'assainissement non collectif sur les bases des notices techniques de la carte des sols (CASAA).
Ce contrôle est effectif.
- Contrôler les installations existantes de façon périodique (de 4 à 8 ans) pour motiver leur réhabilitation et la vidange des fosses.
Ce contrôle est effectif.

Le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif doit être effectué **au plus tard le 31 décembre 2012.**

- ⇒ En cas de non-conformité de l'installation, **le propriétaire a un délai de 4 ans pour procéder aux travaux** prescrits dans le rapport de contrôle. Pour toute demande de Permis de Construire sur du bâti existant, **la mise aux normes de l'installation existante** est imposée.
- Informez tout acquéreur d'une propriété bâtie de la conformité ou non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif: le rapport établi à l'issue du contrôle de l'installation doit être joint au dossier de diagnostic technique fourni lors de la vente.
- **Remarque**: la commune a la possibilité, au moment de tout Permis de Construire, de **demande au pétitionnaire une étude géopédologique** ou d'**imposer des prescriptions techniques particulières pour la réalisation** du dispositif d'assainissement non collectif.

2) Réalisation d'opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

⇒ Dans l'ensemble des zones décrites comme restant en assainissement non collectif à long terme, nous encourageons la commune à organiser des **opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif** pour améliorer la salubrité publique.
La commune peut être Maître d'Ouvrage de ce type d'opération et, par ce biais, obtenir pour les particuliers des **subventions** permettant la mise aux normes de leurs dispositifs d'assainissement non collectif (Possibilités de subventions actuelles: 30% Agence de l'Eau.).

⇒ En parallèle, il sera indispensable de développer les réseaux de collecte des eaux pluviales (qui collectent également les effluents septiques).
Cette action est importante car elle permet une amélioration de la salubrité publique au sein des hameaux.

↳ Techniquement il est conseillé (pour ne pas trop accélérer l'écoulement des E.P) :

- Une extension des réseaux E.P. au sein des hameaux.
- De maintenir les fossés en dehors des hameaux.
- La mise en place d'un traitement tertiaire pour diminuer l'impact des rejets dans les ruisseaux en période d'étiage et/ou permettre la rétention des eaux pluviales.

Remarque: la commune a la possibilité de mettre en place **une taxe Eau Pluviale**: prix entre 0 et 0,20 € / m² raccordé (soit 0 à 200 € pour une propriété bâtie sur une emprise au sol de 1 000 m²).

4 - Possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel :

Les **Indices de Saturation** (I.S.) ont été calculés sur la base:

- d'un objectif de qualité : 1A.
- des estimations de débit d'étiage mesurées en novembre 2006.
- d'un rendement théorique des filtres à sable permettant de ne pas rejeter plus de 40 mg / L de DB0₅.
- d'un décompte des Equivalents Habitants basé sur 3 équivalents habitants pour 1 logement.

Ruisseau	Localisation (lieu-dit)	Indice de Saturation	Possibilité de rejet
Torrent La Menoge (amont)	Chez Paccot	222 / 1 600	Bonne
Torrent La Menoge (aval)	Chez le Moine	681 / 3 200	Bonne
Ruisseau de Poche (amont)	Chez Perroux	12 / 64	Bonne
Ruisseau de Poche (aval)	Chez le Moine	138 / 160	Bonne
Ruisseau des Arces (amont)	Les Arces d'en Bas	33 / 12	Mauvaise
Ruisseau des Arces (aval)	Mas Pele	258 / 64	Mauvaise
Ruisseau des Mouilles	Chez Jordan	12 / 3	Mauvaise
Ruisseau du Millet	Granges Meynant	9 / 6	Mauvaise

Remarque:

Se reporter au **§ 2 et 3** pour connaître l'incidence sur les possibilités de développement de l'urbanisation, zone par zone.

IV - Simulations de financement

1 - Fichier des paramètres :

Les paramètres suivants ont été utilisés pour réaliser les simulations de financement des pages suivantes:

Réseau sous chaussée :	183 €/ml (mètre linéaire)
Réseau hors chaussée :	153 €/ml
Coût des branchements par foyer :	1 500 €/u

Logement existant :	Décompte du nombre de logements existants sur le terrain.
Logement futur :	Estimation faite par le BE sur la base du nombre de logements envisageables dans les documents d'urbanisation existants.

Agence de l'Eau		
Transit :	30 %	} Montants théoriques Les subventions de l'AE sont plafonnées
Station d'assainissement :	30 %	

Département	
Subvention :	30 % (du montant total des travaux, Subventions Agence de l'Eau déduites) – Taux 2007

Emprunt:	5,00 % sur 20 ans
-----------------	-------------------

Redevance d'assainissement:		
- en termes fixes:	36,28 €/an	} Montants 2007
- en redevance:	1,08 €/m ³	
Forfait branchement:		
- habitations existantes:	500,00 €/u	
- habitations futures:	3 100,00 €/u	

Avertissement : L'ensemble des chiffrages proposés ont été réalisés sur la base des conditions économiques de l'année 2007. Il convient d'être prudent quant à toute éventuelle évolution des conditions économiques.

2 - Simulation de financement de l'assainissement collectif :

Principes de financement :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	Travaux	Subventions
FONCTIONNEMENT	Exploitation	Participation pour raccordement + Redevances

Les tableaux ci-joints présentent pour chaque tranche de travaux envisagée :

- Les "**Travaux**" (résume les coûts des travaux nécessaires à la réalisation du projet),
- Les "**Subventions**" (résume les subventions escomptées),
- Un "**Plan de financement**" (explicitant l'emprunt à contracter et les redevances à percevoir par la commune),
- La partie "**Solde de l'opération**" exprime le **déficit** (dans ce cas, le solde de l'opération est positif) ou le **bénéfice** (dans ce cas, le solde de l'opération est négatif) engendré par l'opération par an pendant 20 ans.

Attention! Nous n'avons pas intégré dans nos calculs:

- Le prix de fonctionnement des services administratifs: personnel, bureautique, frais de structure...
- Le coût d'entretien des futures stations d'épuration,
- Le coût des travaux connexes qui peut alourdir considérablement le budget prévu,
- ...

Ces diverses simulations doivent être utilisées avec prudence. A ce stade, elles permettent :

- de comparer diverses alternatives sur des bases comparables,
- de prendre conscience des investissements nécessaires à l'aboutissement des projets.

Simulation de financement de l'assainissement collectif

PROJETS A COURT TERME

Les fiches de simulation suivantes concernent les projets d'assainissement collectif futur à court terme programmés sur la commune d'Habère-Poche.

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de : CHEZ LE MOINE, SUR CHERINTHE

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	1011	185 013,00 €	
Transit (ml)	833	152 439,00 €	
Sous total Sous chaussée		337 452,00 €	
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total hors chaussée		0,00 €	
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total encorbellement		0,00 €	
Station de relevage	2	30 000,00 €	
STEP à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	27	40 500,00 €	
Nouveaux logements d'ici 2018	15		71
Total Travaux H.T		407 952,00 €	
Divers et imprévus (10%)		40 795 €	
Montant Global H.T		448 747 €	

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30	54 731,70 €	
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €	
Sous total AE		54 731,70 €	
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30	118 204,65 €	
Total H.T		172 936,35 €	

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		275 810,85 €	275 810,85 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		275 810,85 €	275 810,85 €
Annuité		21 842,70 €	21 842,70 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	36,28 €/an	979,56 €	979,56 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	3 499,20 €	3 499,20 €
total		4 478,76 €	4 478,76 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	36,28 €/an	10 884,00 €	51 517,60 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	38 880,00 €	170 400,00 €
total		49 764,00 €	221 917,60 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	500 €/u	13 500,00 €	13 500,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u	24 000,00 €	113 600,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		14 244,84 €	-86,94 €

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de : RAMBLE

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	32	5 856,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Sous chaussée		5 856,00 €	
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	169	25 857,00 €	
Transit (ml)	118	18 054,00 €	
Sous total hors chaussée		43 911,00 €	
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total encorbellement		0,00 €	
Station de relevage	0	0,00 €	
STEP à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	6	9 000,00 €	
Nouveaux logements d'ici 2018	12		9
Total Travaux H.T		58 767,00 €	
Divers et imprévus (10%)		5 877 €	
Montant Global H.T		64 644 €	

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30	5 416,20 €	
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €	
Sous total AE		5 416,20 €	
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30	17 768,25 €	
Total H.T		23 184,45 €	

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		41 459,25 €	41 459,25 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		41 459,25 €	41 459,25 €
Annuité		3 283,34 €	3 283,34 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	36,28 €/an	217,68 €	217,68 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	777,60 €	777,60 €
total		995,28 €	995,28 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	36,28 €/an	8 707,20 €	6 530,40 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	31 104,00 €	21 600,00 €
total		39 811,20 €	28 130,40 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	500 €/u	3 000,00 €	3 000,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u	19 200,00 €	14 400,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		182,78 €	11,54 €

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de : LA COVASSERIE

Variations du nombre de PC probables

TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	351	64 233,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Sous chaussée		<u>64 233,00 €</u>	
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	267	40 851,00 €	
Sous total hors chaussée		<u>40 851,00 €</u>	
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total encorbellement		<u>0,00 €</u>	
Station de relevage	0	0,00 €	
STEP à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	13	19 500,00 €	
Nouveaux logements d'ici 2018	10		19
Total Travaux H.T		124 584,00 €	
Divers et imprévus (10%)		12 458 €	
Montant Global H.T		137 042 €	
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30	12 255,30 €	
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €	
Sous total AE		<u>12 255,30 €</u>	
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30	37 436,13 €	
Total H.T		49 691,43 €	
PLAN DE FINANCEMENT			
Somme à investir		87 350,97 €	87 350,97 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		87 350,97 €	87 350,97 €
Annuité		<u>6 917,72 €</u>	<u>6 917,72 €</u>
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	36,28 €/an	471,64 €	471,64 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	1 684,80 €	1 684,80 €
total		<u>2 156,44 €</u>	<u>2 156,44 €</u>
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	36,28 €/an	7 256,00 €	13 786,40 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	25 920,00 €	45 600,00 €
total		<u>33 176,00 €</u>	<u>59 386,40 €</u>
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	500 €/u	6 500,00 €	6 500,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u	16 000,00 €	30 400,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		2 806,88 €	-53,04 €

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de : CHEZ JORDAN

Variations du nombre de PC probables

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	106	19 398,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Sous chaussée		19 398,00 €	
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	117	17 901,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total hors chaussée		17 901,00 €	
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total encorbellement		0,00 €	
Station de relevage	0	0,00 €	
STEP à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	4	6 000,00 €	
Nouveaux logements d'ici 2018	7		8
Total Travaux H.T		43 299,00 €	
Divers et imprévus (10%)		4 330 €	
Montant Global H.T		47 629 €	

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30	0,00 €	
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €	
Sous total AE		0,00 €	
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30	14 288,67 €	
Total H.T		14 288,67 €	

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		33 340,23 €	33 340,23 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		33 340,23 €	33 340,23 €
Annuité		2 640,36 €	2 640,36 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	36,28 €/an	145,12 €	145,12 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	518,40 €	518,40 €
total		663,52 €	663,52 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	36,28 €/an	5 079,20 €	5 804,80 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	18 144,00 €	19 200,00 €
total		23 223,20 €	25 004,80 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	500 €/u	2 000,00 €	2 000,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u	11 200,00 €	12 800,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		736,26 €	-13,40 €

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

TOTAL COURT TERME

Variations du montant de la redevance

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	1500		274 500,00 €
Transit (ml)	833		152 439,00 €
Sous total Sous chaussée			426 939,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	286		43 758,00 €
Transit (ml)	385		58 905,00 €
Sous total hors chaussée			102 663,00 €
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total encorbellement			0,00 €
Station de relevage	2		30 000,00 €
STEP à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	50		75 000,00 €
Nouveaux logements d'ici 2018	44		
Total Travaux H.T			634 602,00 €
Divers et imprévus			63 460 €

Montant Global H.T**698 062 €****SUBVENTIONS:**

AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30		72 403,20 €
Station d'assainissement (%)	30		0,00 €
Sous total AE			72 403,20 €
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30		187 697,70 €
Total H.T			260 100,90 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		437 961,30 €	437 961,30 €	437 961,30 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		437 961,30 €	437 961,30 €	437 961,30 €
Annuité		34 684,13 €	34 684,13 €	34 684,13 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)				
en terme fixe	36,28 €/an - 45 €/an - 60 €/an	1 814,00 €	2 250,00 €	3 000,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³ - 1,20 €/m ³ - 1,50 €/m ³	6 480,00 €	7 200,00 €	9 000,00 €
total		8 294,00 €	9 450,00 €	12 000,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans				
en terme fixe	36,28 €/an - 45 €/an - 60 €/an	31 926,40 €	39 600,00 €	52 800,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³ - 1,20 €/m ³ - 1,50 €/m ³	114 048,00 €	126 720,00 €	158 400,00 €
total		145 974,40 €	166 320,00 €	211 200,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)				
Coût branch. hab. exist.	500 €/u	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u	70 400,00 €	70 400,00 €	70 400,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		17 970,77 €	12 148,13 €	7 354,13 €

COMMENTAIRES SUR LE COURT TERME

- ⇒ La simulation financière montre que ces travaux sont envisageables avec un solde moyen à financer par an de 17 971 € H.T.

- ⇒ Il convient de rester prudent face à une probable baisse des taux de subvention de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

Simulation de financement de l'assainissement collectif

***PROJETS
A
MOYEN TERME***

Les fiches de simulation suivantes concernent les projets d'assainissement collectif à moyen terme programmés sur la commune d'Habère-Poche.

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de : LE VERNAY SUD, MAS PELE

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	612		111 996,00 €
Transit (ml)	24		4 392,00 €
Sous total Sous chaussée			116 388,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	31		4 743,00 €
Transit (ml)	362		55 386,00 €
Sous total hors chaussée			60 129,00 €
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total encorbellement			0,00 €
Station de relevage	0		0,00 €
STEP à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	22		33 000,00 €
Nouveaux logements d'ici 2018	5		32
Total Travaux H.T			209 517,00 €
Divers et imprévus (10%)			20 952 €
Montant Global H.T			230 469 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30		17 933,40 €
Station d'assainissement (%)	30		0,00 €
Sous total AE			17 933,40 €
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30		63 760,59 €
Total H.T			81 693,99 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		148 774,71 €	148 774,71 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		148 774,71 €	148 774,71 €
Annuité		11 782,14 €	11 782,14 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	36,28 €/an	798,16 €	798,16 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	2 851,20 €	2 851,20 €
total		3 649,36 €	3 649,36 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	36,28 €/an	3 628,00 €	23 219,20 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	12 960,00 €	76 800,00 €
total		16 588,00 €	100 019,20 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	500 €/u	11 000,00 €	11 000,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u	8 000,00 €	51 200,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		6 768,08 €	21,82 €

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de : LES GRANDS CHAMPS

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	287	52 521,00 €	
Transit (ml)	97	17 751,00 €	
Sous total Sous chaussée		70 272,00 €	
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total hors chaussée		0,00 €	
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total encorbellement		0,00 €	
Station de relevage	0	0,00 €	
STEP à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	16	24 000,00 €	
Nouveaux logements d'ici 2018	6		10
Total Travaux H.T		94 272,00 €	
Divers et imprévus (10%)		9 427 €	
Montant Global H.T		103 699 €	

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30	5 325,30 €	
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €	
Sous total AE		5 325,30 €	
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30	29 512,17 €	
Total H.T		34 837,47 €	

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		68 861,73 €	68 861,73 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		68 861,73 €	68 861,73 €
Annuité		5 453,47 €	5 453,47 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	36,28 €/an	580,48 €	580,48 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	2 073,60 €	2 073,60 €
total		2 654,08 €	2 654,08 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	36,28 €/an	4 353,60 €	7 256,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	15 552,00 €	24 000,00 €
total		19 905,60 €	31 256,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	500 €/u	8 000,00 €	8 000,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u	9 600,00 €	16 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		1 421,75 €	36,59 €

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de : DOUCY SUD, LE VERNAY NORD

Variations du nombre de PC probables

TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	624	114 192,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Sous chaussée		114 192,00 €	
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	453	69 309,00 €	
Transit (ml)	96	14 688,00 €	
Sous total hors chaussée		83 997,00 €	
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total encorbellement		0,00 €	
Station de relevage	0	0,00 €	
STEP à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	30	45 000,00 €	
Nouveaux logements d'ici 2018	6		37
Total Travaux H.T		243 189,00 €	
Divers et imprévus (10%)		24 319 €	
Montant Global H.T		267 508 €	
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30	4 406,40 €	
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €	
Sous total AE		4 406,40 €	
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30	78 930,45 €	
Total H.T		83 336,85 €	
PLAN DE FINANCEMENT			
Somme à investir		184 171,05 €	184 171,05 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		184 171,05 €	184 171,05 €
Annuité		14 585,33 €	14 585,33 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	36,28 €/an	1 088,40 €	1 088,40 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	3 888,00 €	3 888,00 €
total		4 976,40 €	4 976,40 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	36,28 €/an	4 353,60 €	26 847,20 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	15 552,00 €	88 800,00 €
total		19 905,60 €	115 647,20 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	500 €/u	15 000,00 €	15 000,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u	9 600,00 €	59 200,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		7 881,29 €	116,57 €

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

TOTAL MOYEN TERME

Variations du montant de la redevance

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	1523	278 709,00 €	
Transit (ml)	121	22 143,00 €	
Sous total Sous chaussée			300 852,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	484	74 052,00 €	
Transit (ml)	458	70 074,00 €	
Sous total hors chaussée			144 126,00 €
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total encorbellement			0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €	
STEP à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	68	102 000,00 €	
Nouveaux logements d'ici 2018	17		
Total Travaux H.T		546 978,00 €	
Divers et imprévus		54 698 €	
Montant Global H.T			601 676 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30	27 665,10 €	
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €	
Sous total AE			27 665,10 €
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30	172 203,21 €	
Total H.T			199 868,31 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		401 807,49 €	401 807,49 €	401 807,49 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		401 807,49 €	401 807,49 €	401 807,49 €
Annuité		31 820,94 €	31 820,94 €	31 820,94 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)				
en terme fixe	36,28 €/an - 45 €/an - 60 €/an	2 467,04 €	3 060,00 €	4 080,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³ - 1,20 €/m ³ - 1,50 €/m ³	8 812,80 €	9 792,00 €	12 240,00 €
total		11 279,84 €	12 852,00 €	16 320,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans				
en terme fixe	36,28 €/an - 45 €/an - 60 €/an	12 335,20 €	15 300,00 €	20 400,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³ - 1,20 €/m ³ - 1,50 €/m ³	44 064,00 €	48 960,00 €	61 200,00 €
total		56 399,20 €	64 260,00 €	81 600,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)				
Coût branch. hab. exist.	500 €/u	34 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u	27 200,00 €	27 200,00 €	27 200,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		16 071,12 €	12 695,94 €	8 360,94 €

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

TOTAL COURT ET MOYEN TERME

Variations du montant de la redevance

TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	3023	553 209,00 €	
Transit (ml)	954	174 582,00 €	
Sous total Sous chaussée		727 791,00 €	
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	770	117 810,00 €	
Transit (ml)	843	128 979,00 €	
Sous total hors chaussée		246 789,00 €	
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total encorbellement		0,00 €	
Station de relevage	2	30 000,00 €	
STEP à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	118	177 000,00 €	
Nouveaux logements d'ici 2018	61		
Total Travaux H.T		1 181 580,00 €	
Divers et imprévus		118 158 €	
Montant Global H.T		1 299 738 €	

SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30	100 068,30 €	
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €	
Sous total AE		100 068,30 €	
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30	359 900,91 €	
Total H.T		459 969,21 €	

PLAN DE FINANCEMENT				
Somme à investir		839 768,79 €	839 768,79 €	839 768,79 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		839 768,79 €	839 768,79 €	839 768,79 €
Annuité		66 505,07 €	66 505,07 €	66 505,07 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)				
en terme fixe	36,28 €/an - 45 €/an - 60 €/an	4 281,04 €	5 310,00 €	7 080,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³ - 1,20 €/m ³ - 1,50 €/m ³	15 292,80 €	16 992,00 €	21 240,00 €
total		19 573,84 €	22 302,00 €	28 320,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans				
en terme fixe	36,28 €/an - 45 €/an - 60 €/an	44 261,60 €	54 900,00 €	73 200,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³ - 1,20 €/m ³ - 1,50 €/m ³	158 112,00 €	175 680,00 €	219 600,00 €
total		202 373,60 €	230 580,00 €	292 800,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)				
Coût branch. hab. exist.	500 €/u	59 000,00 €	59 000,00 €	59 000,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u	97 600,00 €	97 600,00 €	97 600,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		34 041,89 €	24 844,07 €	15 715,07 €

COMMENTAIRES SUR LE MOYEN TERME

- ⇒ La simulation financière montre que les projets prévus à Moyen Terme sont envisageables avec un solde moyen à financer par an de 16 071 € H.T.

- ⇒ L'ensemble des projets programmé à Court et Moyen Terme est envisageable avec un solde moyen à financer par an de 34 042 € H.T.

- ⇒ Il convient de rester prudent face aux évolutions possibles des conditions économiques (principalement des taux de subvention).

Simulation de financement de l'assainissement collectif

**PROJETS
A
LONG TERME**

Les fiches de simulation suivantes concernent les projets d'assainissement collectif à long terme programmés sur la commune d'Habère-Poche.

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif
Hameaux de : LES CHAUMIEUX

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	379	69 357,00 €	
Transit (ml)	463	84 729,00 €	
Sous total Sous chaussée		154 086,00 €	
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	190	29 070,00 €	
Transit (ml)	284	43 452,00 €	
Sous total hors chaussée		72 522,00 €	
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total encorbellement		0,00 €	
Station de relevage	0	0,00 €	
STEP à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	20	30 000,00 €	
Nouveaux logements d'ici 2018	5		41
Total Travaux H.T		256 608,00 €	
Divers et imprévus (10%)		25 661 €	
Montant Global H.T		282 269 €	

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30	38 454,30 €	
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €	
Sous total AE		38 454,30 €	
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30	73 144,35 €	
Total H.T		111 598,65 €	

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		170 670,15 €	170 670,15 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		170 670,15 €	170 670,15 €
Annuité		13 516,14 €	13 516,14 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	36,28 €/an	725,60 €	725,60 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	2 592,00 €	2 592,00 €
total		3 317,60 €	3 317,60 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	36,28 €/an	3 628,00 €	29 749,60 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	12 960,00 €	98 400,00 €
total		16 588,00 €	128 149,60 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	500 €/u	10 000,00 €	10 000,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u	8 000,00 €	65 600,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		8 883,84 €	11,06 €

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de : DOUCY NORD

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	368	67 344,00 €	
Transit (ml)	37	6 771,00 €	
Sous total Sous chaussée		74 115,00 €	
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	200	30 600,00 €	
Transit (ml)	253	38 709,00 €	
Sous total hors chaussée		69 309,00 €	
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total encorbellement		0,00 €	
Station de relevage	0	0,00 €	
STEP à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	17	25 500,00 €	
Nouveaux logements d'ici 2018	10		27
Total Travaux H.T		168 924,00 €	
Divers et imprévus (10%)		16 892 €	
Montant Global H.T		185 816 €	

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30	13 644,00 €	
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €	
Sous total AE		13 644,00 €	
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30	51 651,72 €	
Total H.T		65 295,72 €	

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		120 520,68 €	120 520,68 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		120 520,68 €	120 520,68 €
Annuité		9 544,57 €	9 544,57 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	36,28 €/an	616,76 €	616,76 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	2 203,20 €	2 203,20 €
total		2 819,96 €	2 819,96 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	36,28 €/an	7 256,00 €	19 591,20 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	25 920,00 €	64 800,00 €
total		33 176,00 €	84 391,20 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	500 €/u	8 500,00 €	8 500,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u	16 000,00 €	43 200,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		4 670,21 €	-79,95 €

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de : CHEZ PACCOT

Variations du nombre de PC probables

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	45	8 235,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Sous chaussée		8 235,00 €	
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	71	10 863,00 €	
Transit (ml)	211	32 283,00 €	
Sous total hors chaussée		43 146,00 €	
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total encorbellement		0,00 €	
Station de relevage	1	15 000,00 €	
STEP à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	10	15 000,00 €	
Nouveaux logements d'ici 2018	3		10
Total Travaux H.T		81 381,00 €	
Divers et imprévus (10%)		8 138 €	
Montant Global H.T		89 519 €	

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30	14 184,90 €	
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €	
Sous total AE		14 184,90 €	
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30	22 600,26 €	
Total H.T		36 785,16 €	

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		52 733,94 €	52 733,94 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		52 733,94 €	52 733,94 €
Annuité		4 176,24 €	4 176,24 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	36,28 €/an	362,80 €	362,80 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	1 296,00 €	1 296,00 €
total		1 658,80 €	1 658,80 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	36,28 €/an	2 176,80 €	7 256,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	7 776,00 €	24 000,00 €
total		9 952,80 €	31 256,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	500 €/u	5 000,00 €	5 000,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u	4 800,00 €	16 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		1 778,62 €	-95,36 €

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de : LA COTE

Variations du nombre de PC probables

TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	336	61 488,00 €	
Transit (ml)	77	14 091,00 €	
Sous total Sous chaussée			75 579,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	85	13 005,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total hors chaussée			13 005,00 €
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total encorbellement			0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €	
STEP à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	6	9 000,00 €	
Nouveaux logements d'ici 2018	1		19
Total Travaux H.T		97 584,00 €	
Divers et imprévus (10%)		9 758 €	
Montant Global H.T		107 342 €	

SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30	4 227,30 €	
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €	
Sous total AE			4 227,30 €
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30	30 934,53 €	
Total H.T		35 161,83 €	

PLAN DE FINANCEMENT			
Somme à investir		72 180,57 €	72 180,57 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		72 180,57 €	72 180,57 €
Annuité		5 716,30 €	5 716,30 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	36,28 €/an	217,68 €	217,68 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	777,60 €	777,60 €
total		995,28 €	995,28 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	36,28 €/an	725,60 €	13 786,40 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	2 592,00 €	45 600,00 €
total		3 317,60 €	59 386,40 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	500 €/u	3 000,00 €	3 000,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u	1 600,00 €	30 400,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		4 408,08 €	81,70 €

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de : CHEZ DUCROT

Variations du nombre de PC probables

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	386		70 638,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée			70 638,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	156		23 868,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total hors chaussée			23 868,00 €
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total encorbellement			0,00 €
Station de relevage	0		0,00 €
STEP à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	7		10 500,00 €
Nouveaux logements d'ici 2018	8		22
Total Travaux H.T			105 006,00 €
Divers et imprévus (10%)			10 501 €
Montant Global H.T			115 507 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30		0,00 €
Station d'assainissement (%)	30		0,00 €
Sous total AE			0,00 €
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30		34 651,98 €
Total H.T			34 651,98 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		80 854,62 €	80 854,62 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		80 854,62 €	80 854,62 €
Annuité		6 403,24 €	6 403,24 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	36,28 €/an	253,96 €	253,96 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	907,20 €	907,20 €
total		1 161,16 €	1 161,16 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	36,28 €/an	5 804,80 €	15 963,20 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³	20 736,00 €	52 800,00 €
total		26 540,80 €	68 763,20 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	500 €/u	3 500,00 €	3 500,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u	12 800,00 €	35 200,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		3 763,56 €	-131,08 €

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

TOTAL LONG TERME

Variations du montant de la redevance

TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	1514		277 062,00 €
Transit (ml)	577		105 591,00 €
Sous total Sous chaussée			382 653,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	702		107 406,00 €
Transit (ml)	748		114 444,00 €
Sous total hors chaussée			221 850,00 €
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total encorbellement			0,00 €
Station de relevage	1		15 000,00 €
STEP à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	60		90 000,00 €
Nouveaux logements d'ici 2018	27		
Total Travaux H.T			709 503,00 €
Divers et imprévus			70 950 €
Montant Global H.T			780 453 €

SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30		70 510,50 €
Station d'assainissement (%)	30		0,00 €
Sous total AE			70 510,50 €
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30		212 982,84 €
Total H.T			283 493,34 €

PLAN DE FINANCEMENT					
Somme à investir			496 959,96 €	496 959,96 €	496 959,96 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans			496 959,96 €	496 959,96 €	496 959,96 €
Annuité			39 356,50 €	39 356,50 €	39 356,50 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)					
en terme fixe	36,28 €/an - 45 €/an - 60 €/an		2 176,80 €	2 700,00 €	3 600,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³ - 1,20 €/m ³ - 1,50 €/m ³		7 776,00 €	8 640,00 €	10 800,00 €
total			9 952,80 €	11 340,00 €	14 400,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans					
en terme fixe	36,28 €/an - 45 €/an - 60 €/an		19 591,20 €	24 300,00 €	32 400,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³ - 1,20 €/m ³ - 1,50 €/m ³		69 984,00 €	77 760,00 €	97 200,00 €
total			89 575,20 €	102 060,00 €	129 600,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)					
Coût branch. hab. exist.	500 €/u		30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u		43 200,00 €	43 200,00 €	43 200,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)			23 504,32 €	19 253,50 €	14 816,50 €

Commune d'HABERE-POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif
TOTAL COURT, MOYEN et LONG TERME

Variations du montant de la redevance

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	4537	830 271,00 €	
Transit (ml)	1531	280 173,00 €	
Sous total Sous chaussée		1 110 444,00 €	
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	1472	225 216,00 €	
Transit (ml)	1591	243 423,00 €	
Sous total hors chaussée		468 639,00 €	
Réseau en encorbellement	366,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total encorbellement		0,00 €	
Station de relevage	3	45 000,00 €	
STEP à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	1500,00 €/u		
Nbre de logements 2008	178	267 000,00 €	
Nouveaux logements d'ici 2018	88		
Total Travaux H.T		1 891 083,00 €	
Divers et imprévus		189 108 €	
Montant Global H.T		2 080 191 €	

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU			
Transit (%)	30	170 578,80 €	
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €	
Sous total AE		170 578,80 €	
CONSEIL GENERAL			
Subvention (%)	30	572 883,75 €	
Total H.T		743 462,55 €	

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		1 336 728,75 €	1 336 728,75 €	1 336 728,75 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		1 336 728,75 €	1 336 728,75 €	1 336 728,75 €
Annuité		105 861,56 €	105 861,56 €	105 861,56 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)				
en terme fixe	36,28 €/an - 45 €/an - 60 €/an	6 457,84 €	8 010,00 €	10 680,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³ - 1,20 €/m ³ - 1,50 €/m ³	23 068,80 €	25 632,00 €	32 040,00 €
total		29 526,64 €	33 642,00 €	42 720,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans				
en terme fixe	36,28 €/an - 45 €/an - 60 €/an	63 852,80 €	79 200,00 €	105 600,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1,08 €/m ³ - 1,20 €/m ³ - 1,50 €/m ³	228 096,00 €	253 440,00 €	316 800,00 €
total		291 948,80 €	332 640,00 €	422 400,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)				
Coût branch. hab. exist.	500 €/u	89 000,00 €	89 000,00 €	89 000,00 €
Participation habitations futures	3 100 (- 1 500) €/u	140 800,00 €	140 800,00 €	140 800,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		57 546,20 €	44 097,56 €	30 531,56 €

COMMENTAIRES SUR LE LONG TERME

- ⇒ La simulation financière montre que les projets à Long Terme sont envisageables avec un solde moyen à financer par an de 23 504 € H.T.

- ⇒ L'ensemble des projets programmé à Court, Moyen et Long Terme est envisageable avec un solde moyen à financer par an de 57 546 € H.T.

- ⇒ Il convient de rester prudent face aux évolutions possibles des conditions économiques (principalement des taux de subvention).

3 - Simulation de financement des réhabilitations des installations d'assainissement autonome :

Détail des réhabilitations par zones:

Dans les hameaux où aucun projet d'assainissement collectif n'a été retenu, les installations d'assainissement autonome à réhabiliter ont été dénombrées.

Le nombre d'installations vétustes a été estimé suite à une tournée de terrain effectuée en novembre 2006.

Le chiffrage suivant présente pour chaque hameau :

- le nombre d'installations à réhabiliter,
- le coût de ces réhabilitations,
- le coût des réseaux E.P qu'il est nécessaire de créer pour évacuer les effluents septiques,
- le coût des zones de traitement tertiaire qu'il est nécessaire de créer pour limiter l'impact des rejets septiques et pluviaux.

Les tableaux ci-joints se décomposent de la manière suivante:

- Une partie "**Travaux (A la charge du particulier)**" résume les coûts des réhabilitations nécessaires à la réalisation du projet, ces coûts sont pris en charge par chaque propriétaire.
- Une partie "**Travaux (A la charge de la commune)**" résume le coût des réseaux E.P qu'il est nécessaire de créer pour évacuer les effluents septiques, et le coût des Zones de Traitement Tertiaire qu'il est nécessaire de créer pour limiter l'impact des rejets septiques et pluviaux, ces coûts étant pris en charge par la commune.
- La partie "**Plan de financement**" explicitant l'emprunt à contracter pour financer les travaux à la charge de la commune.
- La partie "**Solde de l'opération**" exprime le **déficit** (dans ce cas, le solde de l'opération est positif) ou le **bénéfice** (dans ce cas, le solde de l'opération est négatif) engendré par l'opération par an pendant 20 ans.

Commune d'HABERE POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de: Col de Cou

TRAVAUX: (A la charge du particulier)

Nbre d'installations 2008		6	
Installation à réhabiliter			
	Totalement	7000,00 €/Ins	
		4	28 000,00 €
	Partiellement	4500,00 €/Ins	
		2	9 000,00 €
Total réhabilitation H.T			37 000,00 €

TRAVAUX: (A la charge de la commune)

Réseau E.P. à créer			
	Sous chaussée (ml)	183,00 €/ml	
		0	0,00 €
	Hors chaussée / Sous fossé (ml)	153,00 €/ml	
		0	0,00 €
Sous total Réseau E.P.			0,00 €
Z.T.T. à créer			
	Capacité (m ²)	40,00 €/m ²	
		0	0,00 €
Sous total Z.T.T.			0,00 €
Total H.T pour la collectivité			0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		0,00 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		0,00 €
Annuité		0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		0,00 €

Commune d'HABERE POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de: Les Ronzes

TRAVAUX: (A la charge du particulier)

Nbre d'installations 2008		3	
Installation à réhabiliter	Totalement	7000,00 €/Ins	
		3	21 000,00 €
Partiellement	4500,00 €/Ins		
	0		0,00 €
Total réhabilitation H.T			21 000,00 €

TRAVAUX: (A la charge de la commune)

Réseau E.P. à créer			
	Sous chaussée (ml)	183,00 €/ml	
		0	0,00 €
	Hors chaussée / Sous fossé (ml)	153,00 €/ml	
		0	0,00 €
Sous total Réseau E.P.			0,00 €
Z.T.T. à créer			
	Capacité (m ²)	40,00 €/m ²	
		0	0,00 €
Sous total Z.T.T.			0,00 €
Total H.T pour la collectivité			0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		0,00 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		0,00 €
Annuité		0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		0,00 €

Commune d'HABERE POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de: Les Arces

TRAVAUX: (A la charge du particulier)

Nbre d'installations 2008		17	
Installation à réhabiliter	Totalement	7000,00 €/Ins	
		7	49 000,00 €
	Partiellement	4500,00 €/Ins	
		10	45 000,00 €
Total réhabilitation H.T			94 000,00 €

TRAVAUX: (A la charge de la commune)

Réseau E.P. à créer			
	Sous chaussée (ml)	183,00 €/ml	
		0	0,00 €
	Hors chaussée / Sous fossé (ml)	153,00 €/ml	
		0	0,00 €
Sous total Réseau E.P.			0,00 €
Z.T.T. à créer			
	Capacité (m ²)	40,00 €/m ²	
		0	0,00 €
Sous total Z.T.T.			0,00 €
Total H.T pour la collectivité			0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		0,00 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		0,00 €
Annuité		0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		0,00 €

Commune d'HABERE POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de: Granges Collets, Chez Perroux

TRAVAUX: (A la charge du particulier)

Nbre d'installations 2008		10	
Installation à réhabiliter	Totalement	7000,00 €/Ins	
		5	35 000,00 €
	Partiellement	4500,00 €/Ins	
		5	22 500,00 €
Total réhabilitation H.T			57 500,00 €

TRAVAUX: (A la charge de la commune)

Réseau E.P. à créer			
	Sous chaussée (ml)	183,00 €/ml	
		0	0,00 €
	Hors chaussée / Sous fossé (ml)	153,00 €/ml	
		0	0,00 €
Sous total Réseau E.P.			0,00 €
Z.T.T. à créer			
	Capacité (m ²)	40,00 €/m ²	
		0	0,00 €
Sous total Z.T.T.			0,00 €
Total H.T pour la collectivité			0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	0,00 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans	0,00 €
Annuité	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	
	0,00 €

Commune d'HABERE POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de: Granges Meynant

TRAVAUX: (A la charge du particulier)

Nbre d'installations 2008		7	
Installation à réhabiliter	Totalemment	7000,00 €/Ins	
		4	28 000,00 €
	Partiellement	4500,00 €/Ins	
		3	13 500,00 €
Total réhabilitation H.T			41 500,00 €

TRAVAUX: (A la charge de la commune)

Réseau E.P. à créer			
	Sous chaussée (ml)	183,00 €/ml	
		0	0,00 €
	Hors chaussée / Sous fossé (ml)	153,00 €/ml	
		0	0,00 €
Sous total Réseau E.P.			0,00 €
Z.T.T. à créer			
	Capacité (m ²)	40,00 €/m ²	
		0	0,00 €
Sous total Z.T.T.			0,00 €
Total H.T pour la collectivité			0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	0,00 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans	0,00 €
Annuité	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	
	0,00 €

Commune d'HABERE POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de: Chez le Moine, Sur Cherinthe

TRAVAUX: (A la charge du particulier)

Nbre d'installations 2008		9	
Installation à réhabiliter			
	Totalement	7000,00 €/Ins	
		5	35 000,00 €
	Partiellement	4500,00 €/Ins	
		4	18 000,00 €
Total réhabilitation H.T			53 000,00 €

TRAVAUX: (A la charge de la commune)

Réseau E.P. à créer			
	Sous chaussée (ml)	183,00 €/ml	
		0	0,00 €
	Hors chaussée / Sous fossé (ml)	153,00 €/ml	
		0	0,00 €
Sous total Réseau E.P.			0,00 €
Z.T.T. à créer			
	Capacité (m ²)	40,00 €/m ²	
		0	0,00 €
Sous total Z.T.T.			0,00 €
Total H.T pour la collectivité			0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		0,00 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		0,00 €
Annuité		0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		0,00 €

Commune d'HABERE POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de: Reste de la commune

TRAVAUX: (A la charge du particulier)

Nbre d'installations 2008		5	
Installation à réhabiliter	Totalement	7000,00 €/Ins	
		3	21 000,00 €
	Partiellement	4500,00 €/Ins	
		2	9 000,00 €
Total réhabilitation H.T			30 000,00 €

TRAVAUX: (A la charge de la commune)

Réseau E.P. à créer			
	Sous chaussée (ml)	183,00 €/ml	
		0	0,00 €
	Hors chaussée / Sous fossé (ml)	153,00 €/ml	
		0	0,00 €
Sous total Réseau E.P.			0,00 €
Z.T.T. à créer			
	Capacité (m ²)	40,00 €/m ²	
		0	0,00 €
Sous total Z.T.T.			0,00 €
Total H.T pour la collectivité			0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		0,00 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans		0,00 €
Annuité		0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		0,00 €

Commune d'HABERE POCHE

Zonage de l'assainissement Collectif / Non Collectif

Hameaux de: TOTAL COMMUNE

TRAVAUX: (A la charge du particulier)

Nbre d'installations 2008		57	
Installation à réhabiliter	Totalement	7000,00 €/Ins	
		31	217 000,00 €
Partiellement	4500,00 €/Ins		
	26		117 000,00 €
Total réhabilitation H.T			334 000,00 €

TRAVAUX: (A la charge de la commune)

Réseau E.P. à créer			
	Sous chaussée (ml)	183,00 €/ml	
		0	0,00 €
	Hors chaussée / Sous fossé (ml)	153,00 €/ml	
		0	0,00 €
Sous total Réseau E.P.			0,00 €
Z.T.T. à créer			
	Capacité (m ²)	40,00 €/m ²	
		0	0,00 €
Sous total Z.T.T.			0,00 €
Total H.T pour la collectivité			0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	0,00 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans	0,00 €
Annuité	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	
	0,00 €

4 - Estimation des frais et redevances :

4.1. Zones d'assainissement collectif:

*La compétence de l'Assainissement Collectif appartient à la Commune d'Habère-Poche.
La commune perçoit les frais et redevances relatifs à l'Assainissement Collectif.
Ces redevances ne sont applicables que dans les zones d'assainissement collectif.*

1 - Des frais de branchement sur domaine public peuvent être facturés au particulier lors de son raccordement au réseau (une fois le réseau mis en service les particuliers disposent de 2 ans pour se raccorder).

Les frais de branchement sur domaine public peuvent être estimés de la façon suivante:

1 - Habitations existantes*:

Ces frais se détaillent comme suit:

Branchement non subventionné sur domaine public**	1 050,00 € HT
Frais de Maîtrise d'œuvre et contrôles: (11%)	115,50 € HT
Total	1 165,50 € HT
Majoration de 10% sur l'ensemble (frais généraux)	116,55 € HT
Total frais de branchement:	1 282,05 € HT

Cette participation est inexistante actuellement.

Elle a été fixée dans nos simulations à 500 € H.T. par habitations. Elle est inférieure au minimum de 1 282,05 € H.T.

* La partie du branchement sur le domaine privé est également à la charge du particulier. Celui ci est libre de décider de réaliser cette partie des travaux par ses propres moyens ou par une autre entreprise que celle qui réalisera la partie communale.

** Le coût d'un branchement sur domaine public est estimé actuellement à 1 500,00 euros HT ce qui correspond à une moyenne de 10 mètres de canalisation sous chaussée et 1 boîte de branchement. La partie subventionnée est estimée à 30%.

Les habitations dont le branchement existe déjà et ne nécessite aucune modification n'auraient pas de frais de branchement à payer (sauf décision particulière du Maître d'Ouvrage).

2 - Habitations nouvelles:

Une participation peut-être fixée dans la limite de 80% (5 600,00 €) de ce que coûterait un assainissement autonome (souvent évalué à 7 000,00 € HT).

* La partie du branchement sur le domaine privé est également à la charge du particulier. Celui ci est libre de décider de réaliser cette partie des travaux par ses propres moyens ou par une autre entreprise que celle qui réalisera la partie communale.

2 - Une redevance d'assainissement collectif peut être collectée:

Le montant de la redevance peut être calculé de deux façons:

- ①: une redevance d'assainissement par m³ d'eau consommé.
- ②: un tarif binôme sur la base d'une part forfaitaire et d'une part variable, calculée au prorata du nombre de m³ d'eau consommé.

4.2. Zones d'assainissement non collectif:

La compétence de l'Assainissement Non Collectif appartient à la Commune d'Habère-Poche.
La Commune perçoit les frais et redevances relatifs à l'Assainissement Non Collectif.

Ces redevances ne sont applicables que dans les zones d'assainissement non collectif.

1 - Redevance pour le financement du contrôle (obligatoire) :

- Le coût du contrôle est à la charge de la commune. Il peut être répercuté à l'utilisateur via la redevance d'Assainissement Non Collectif.
 - Le contrôle des installations d'assainissement autonome doit se faire tous les quatre à cinq ans de façon à pouvoir s'assurer de l'entretien des installations et de la réalisation des opérations de vidange.
 - Le coût d'un contrôle est estimé actuellement à environ : 80,00 € H.T. + frais administratifs
S'il est réalisé une visite tous les 4 ans, le coût est de : 20,00 € H.T./an + frais adm.
 - La redevance théorique à mettre en place est donc de :
(sur la base d'une consommation de 100 m³/foyer/an) **0,2 € H.T. / m³ d'eau + frais adm.**
 - Pour pallier au problème des résidences secondaires et prendre en compte les frais administratifs, nous proposons de forfaitiser la redevance Contrôle : **30,00 € T.T.C / an**
- ⇒ **Le contrôle des installations existantes est effectif.**
⇒ **Le contrôle des installations neuves est facturé à chaque pétitionnaire lors de la délivrance du P.C.**

2 - Redevance pour le financement des vidanges (facultative) :

- Le coût des vidanges est en principe à la charge des particuliers.
 - Mais la commune peut organiser des tournées de vidanges tous les 4 ans, financées par la mise en place d'une redevance Vidange.
 - Le coût moyen pour vidanger une installation de 3 m³ est de: 185,00 € H.T. (environ)
 - La redevance à mettre en place serait donc de :
(sur la base d'une consommation de 100 m³/foyer/an) **0,47 € H.T. / m³ d'eau**
- ⇒ **La commune réfléchira dans le futur à l'organisation éventuelle de tournées de vidanges.**

3 - Financement des réhabilitations (facultative) :

Les opérations de réhabilitation peuvent être financées :

- Les personnes qui participent payent intégralement et en une seule fois la partie non subventionnée (hors réseaux).

✓ Sur la base des taux de subventions de l'AE et éventuellement du Conseil Général (les taux vont évoluer).

✓ Sur la base d'une installation complète estimée à 7 000,00 € H.T.

⇒ **La commune réfléchira dans le futur à l'organisation éventuelle de telles opérations.**

5 – Proposition d'un échéancier :

Dans les zones d'assainissement collectif, la réalisation de chaque projet retenu a été planifiée par le groupe de travail selon l'échéancier suivant :

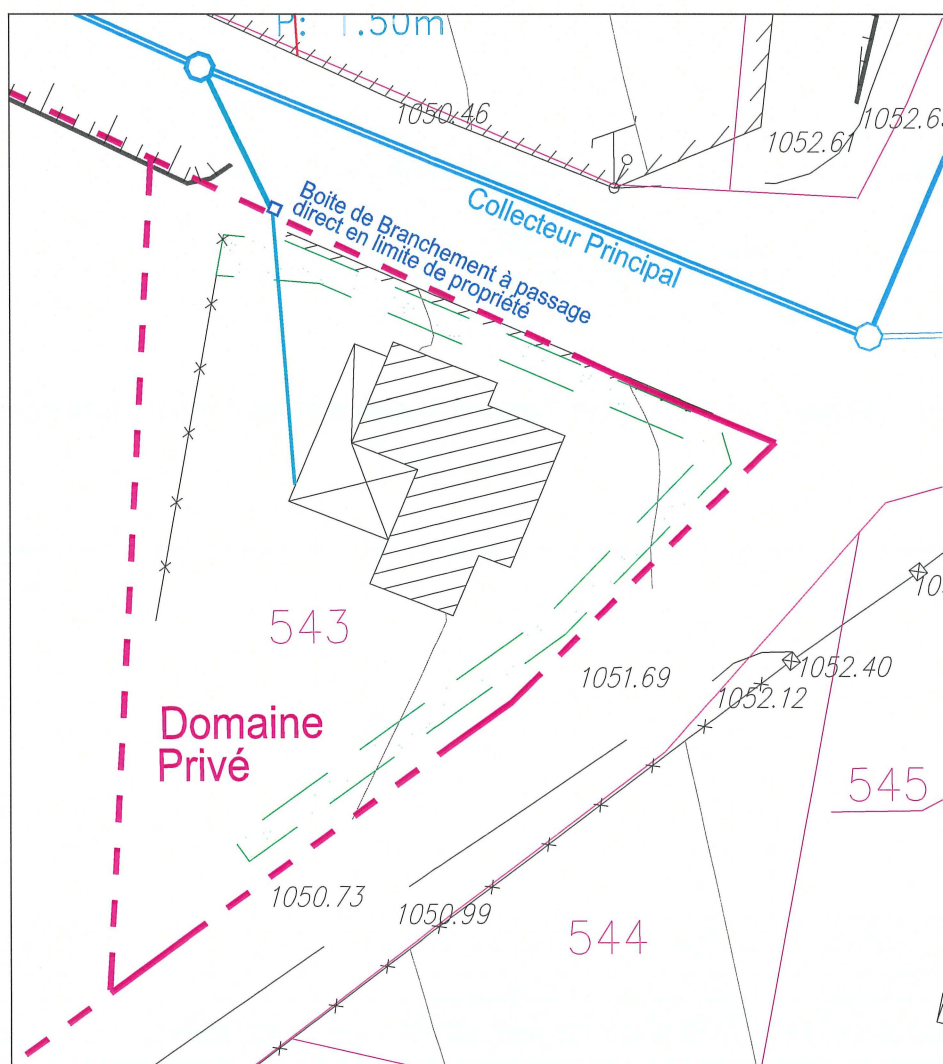
OBJECTIF	HAMEAU	PROJET	COUT TOTAL TRAVAUX
Court Terme	Chez le Moine Sur Cherinthe	Réseau EU à créer 2 Postes de refoulement à créer	448 747 € H.T.
	Ramble	Réseau EU à créer	64 644 € H.T.
	La Covasserie	Réseau EU à créer	137 042 € H.T.
	Chez Jordan	Réseau EU à créer	47 629 € H.T.
Moyen Terme	Le Vernay Sud, Mas Pele	Réseau EU à créer	230 469 € H.T.
	Les Grands Champs	Réseau EU à créer	103 699 € H.T.
	Doucy Sud, Le Vernay Nord	Réseau EU à créer	267 508 € H.T.
Long Terme	Les Chaumieux	Réseau EU à créer	282 269 € H.T.
	Doucy Nord	Réseau EU à créer	185 816 € H.T.
	Chez Paccot	Réseau EU à créer 1 Poste de refoulement à créer	89 519 € H.T.
	La Côte	Réseau EU à créer	107 342 € H.T.
	Chez Ducrot	Réseau EU à créer	115 507 € H.T.
TOTAL – INVESTISSEMENTS TRAVAUX NEUFS			2 080 191 € H.T.

V - Présentation des Types d'assainissement préconisés

1 - Assainissement collectif :

Mode de branchement:

Pour l'ensemble des collecteurs EU à créer, le schéma de branchement type est le suivant :



2 - Assainissement autonome :

Pour chaque secteur en assainissement non collectif, un hachurage de couleur indique sur la carte le type d'assainissement non collectif préconisé.

Secteurs verts et verts 2 :



Terrains perméables (vert)

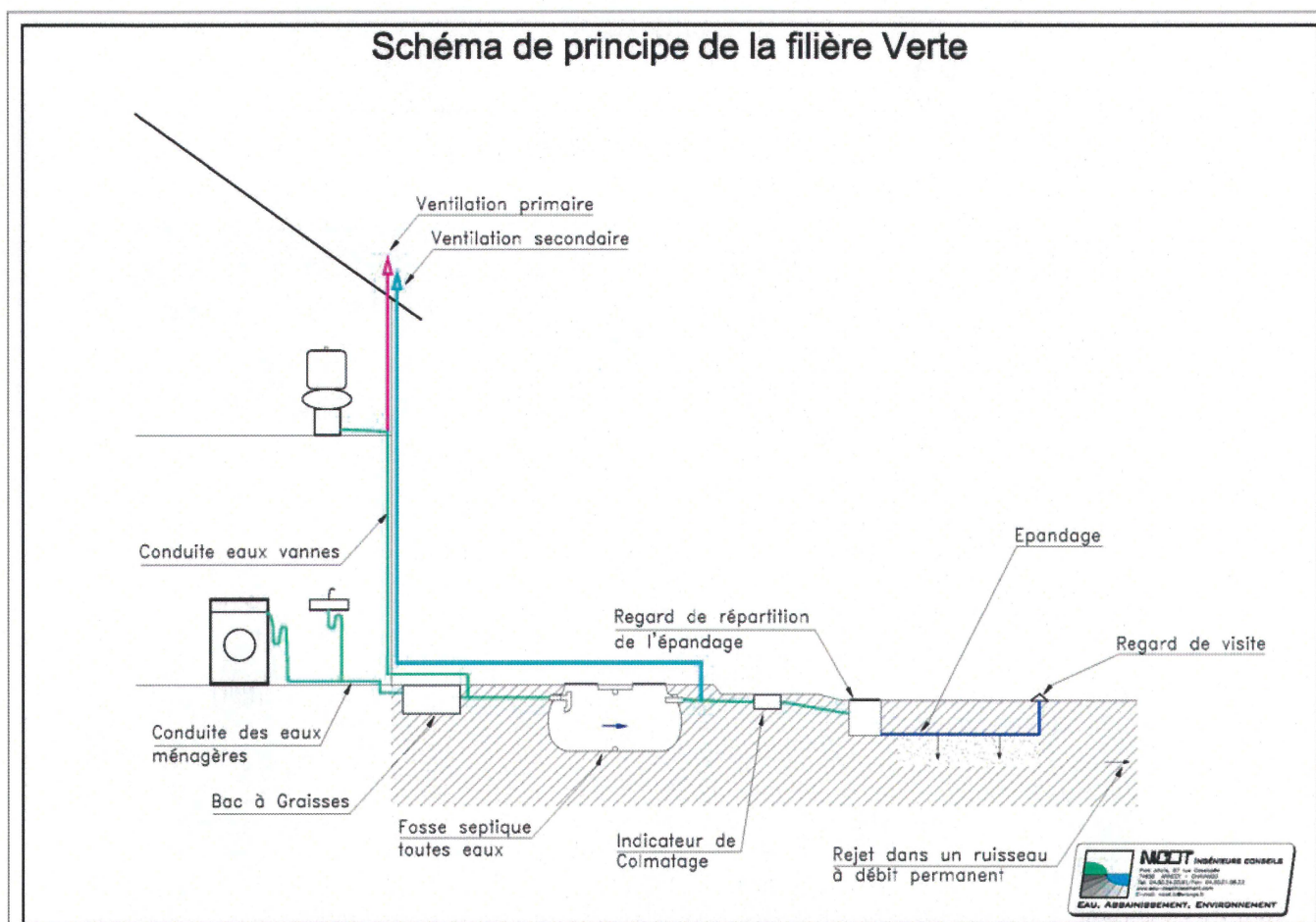


Terrains moyennement perméables, grande surface disponible (vert 2)

Filière préconisée :

Filière fosse septique toutes eaux - épandage en pente.

Schéma de principe:



Cette filière est adaptée aux terrains qui répondent aux caractéristiques suivantes:

- Espace disponible en aval de la maison > 300 m²,
- Perméabilité à 80 cm: > 15 mm/h,
- Pente du sol: < 15 %,
- Absence de nappe ou d'hydromorphie entre 0 et 1,50 m de profondeur.

Exemple de dispositif :



Fosse septique toutes eaux



Tranchées d'épandage en cours de réalisation

Secteurs orange:

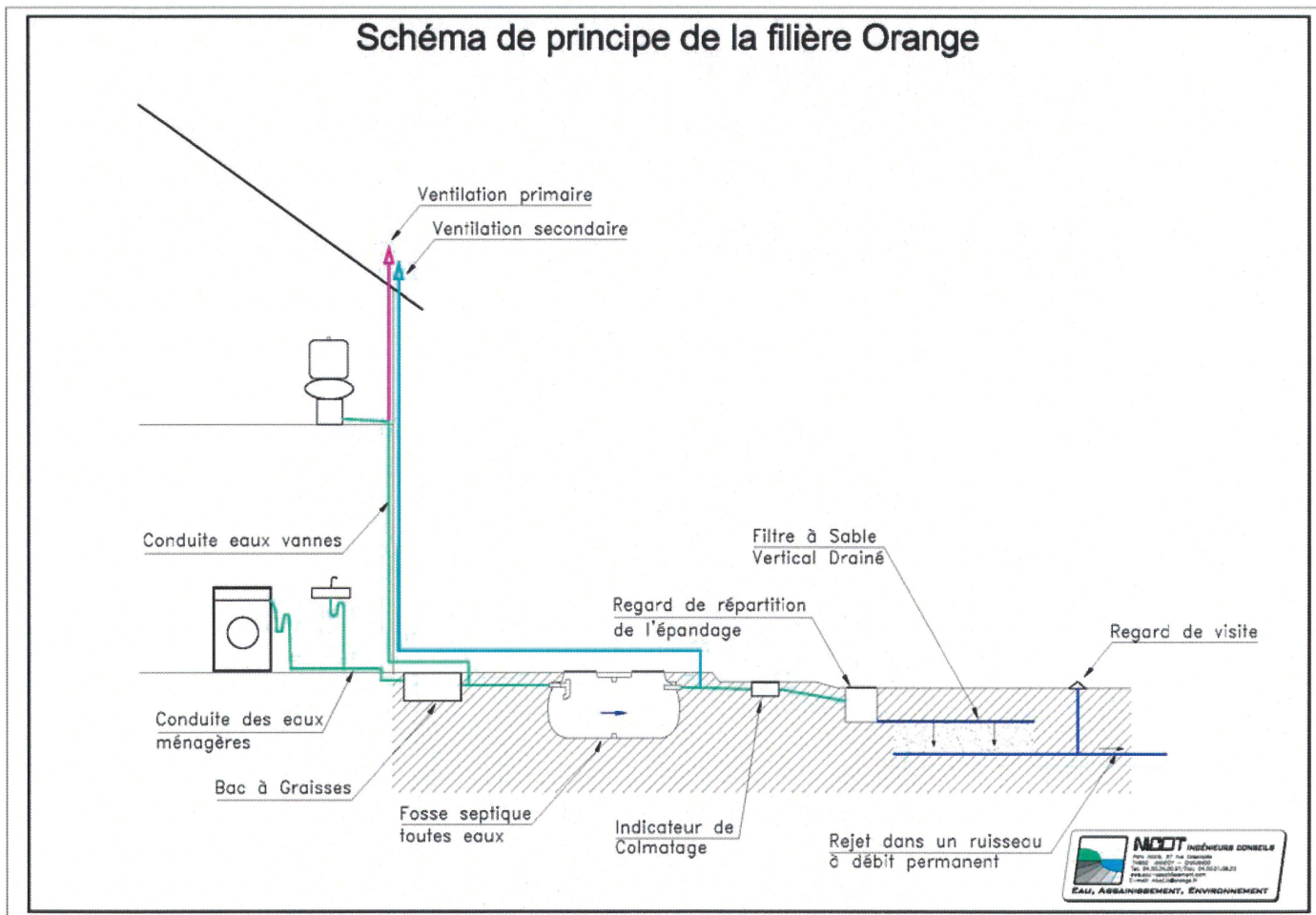


Terrains moyennement perméables

Filière préconisée :

Filière fosse septique toutes eaux - filtre à sable vertical drainé.

Schéma de principe:



Cette filière est adaptée aux terrains qui répondent aux caractéristiques suivantes:

- Epandage non réalisable,
- Espace disponible en aval de la maison > 250 m²,
- Absence de nappe ou d'hydromorphie entre 0 et 1,30 m de profondeur,
- Possibilité d'évacuation des eaux de drainage du filtre à sable (fil d'eau à 1,30 m sous le terrain naturel),
- Possibilité d'évacuer les eaux **dans un ruisseau à débit permanent** dans le respect des objectifs de qualité (via un collecteur E.P existant ou à créer),

Exemple de dispositif :



Fosse septique toutes eaux



Filtre à sable vertical drainé en cours de réalisation

Secteurs rouges:

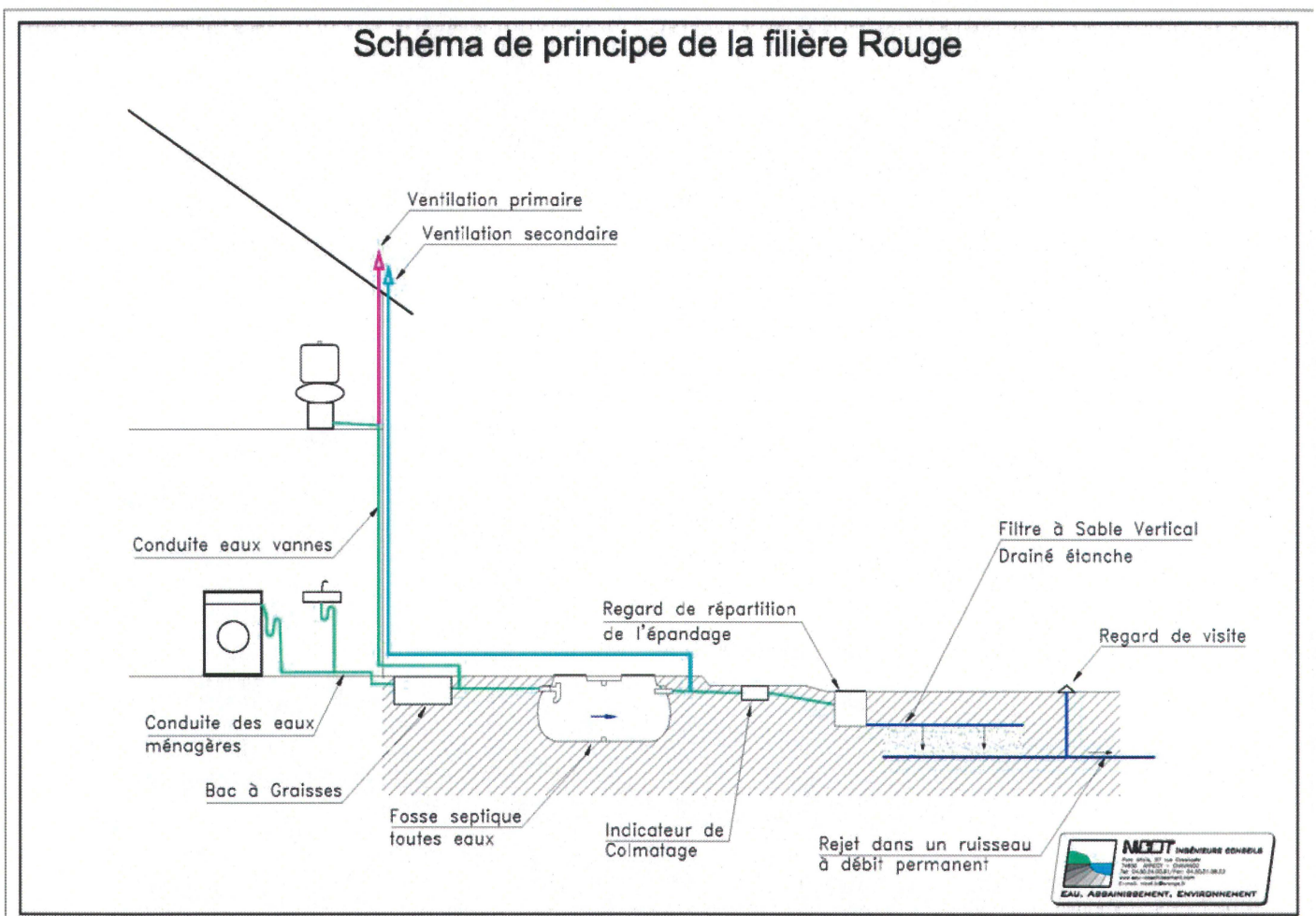


Terrains inaptes à l'infiltration des eaux

Filière préconisée :

Filière fosse septique toutes eaux - filtre à sable vertical étanche.

Schéma de principe:



Cette filière est adaptée aux terrains qui répondent aux caractéristiques suivantes:

- Epandage non réalisable,
- Espace disponible en aval de la maison > 250 m²,
- Absence de nappe ou d'hydromorphie entre 0 et 0,80 m de profondeur,
- Possibilité d'évacuation des eaux de drainage du filtre à sable (fil d'eau à 1,30 m sous le terrain naturel),
- Possibilité d'évacuer les eaux:
 - Soit dans un ruisseau à débit permanent dans le respect des objectifs de qualité (via un collecteur E.P existant ou à créer),
 - Soit par épandage sur une parcelle située à proximité (sous réserve d'une étude géopédologique).
- Infiltration déconseillée, sans étude géopédologique ou géotechnique.

Exemple de dispositif :



Fosse septique toutes eaux



Filtre à sable vertical drainé étanche en cours de réalisation